

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

The logo for sytcom, featuring the word "sytcom" in a lowercase, sans-serif font inside a white, horizontally-oriented oval shape. The background of the entire page is a blurred image of a person's face, overlaid with a green watercolor-style splash that covers the left side and extends across the top.



Depuis le 26 janvier 2017, le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

- Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Bureau, est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total. Une partie des attributions du Comité syndical a été confiée au Bureau pour une meilleure gouvernance.

Le 20 octobre 2017, les 90 délégués du Comité syndical ont élu à l'unanimité Jacques Gautier à la présidence du Syctom. Il succède à Hervé Marseille, réélu sénateur le 24 septembre 2017 et démissionnaire de la présidence du Syctom en vertu de la loi sur le non-cumul des mandats.

LES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES TERRITOIRES

T1 • PARIS

SUPPLÉANTS

Éric AZIERE
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Marinette BACHE
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Nicolas BONNET-OULALDJ
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Geoffroy BOULARD
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Pierre-Yves BOURNAZEL
Conseiller de Paris,
Conseiller régional
d'Île-de-France

Jacques BOUTAULT
Maire du 2^e arr. de Paris

Anne-Charlotte BUFFETEAU
Conseillère de Paris

Emmanuelle DAUVERGNE
Conseillère de Paris,
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Nathalie FANFANT
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Rémi FERAUD
Sénateur,
Conseiller de Paris

Léa FILOCHE
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire
de Paris

Pierre GABORIAU
Conseiller de Paris

Jean-Jacques GIANNESINI
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Frédéric HOCQUARD
Adjoint à la Maire de Paris,
Conseiller métropolitain

Thierry HODENT
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Christian HONORE
Conseiller de Paris

Pénélope KOMITES
Adjointe à la Maire
de Paris

Thomas LAURET
Conseiller de Paris

Catherine LECUYER
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Didier LE RESTE
Conseiller de Paris

Sandrine MEES
Conseillère de Paris

Étienne MERCIER
Conseiller de Paris

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris,
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Nicolas NORDMAN
Adjoint à la Maire de Paris

Annick OLIVIER
Conseillère de Paris

Atanase PERIFAN
Conseiller de Paris

Karen TAIEB
Adjointe à la Maire
de Paris

Sergio TINTI
Conseiller de Paris

François VAUGLIN
Maire du 11^e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Yann WEHRLING
Conseiller de Paris,
Conseiller régional
d'Île-de-France

Mercédès ZUNIGA
Conseillère de Paris

T2 • VALLÉE SUD GRAND PARIS

SUPPLÉANTS

Carole HIRIGOYEN
Adjointe au Maire
de Montrouge

Serge KEHYAYAN
Adjoint au Maire
de Clamart

Alain LETHOMAS
Adjoint au Maire
de Bagneux

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire
de Clamart

T3 • GRAND PARIS SEINE OUEST

SUPPLÉANTS

Christine BRUNEAU
Adjointe au Maire
de Boulogne-Billancourt

Florence de PAMPÉLONNE
Adjointe au Maire
de Meudon

Bernard ROCHE
Conseiller municipal
de Vanves

Joëlle SUEUR
Adjointe au Maire
d'Issy-les-Moulineaux

T4 • PARIS OUEST LA DÉFENSE

SUPPLÉANTS

Jean-François DRANSART
Adjoint au Maire
de la Garenne-Colombes

Bernard GAHNASSIA
Adjoint au Maire
de Puteaux

Amirouche LAIDI
Adjoint au Maire
de Suresnes

Dominique LEBRUN
Conseiller municipal
de Saint-Cloud

Alexis MARTIN
Adjoint au Maire
de Nanterre

Bertrand PERCIE du SERT
Adjoint au Maire
de Levallois-Perret

T5 • BOUCLE NORD DE SEINE

SUPPLÉANTS

Anne-Gabrielle CANTET
Adjointe au Maire
de Bois-Colombes

Anne-Christine JAUFFRET
Adjointe au Maire
de Bois-Colombes

Mohamed MAAZOUZI
Adjoint au Maire
de Villeneuve-la-Garenne

Samuel METIAS
Adjoint au Maire
de Colombes

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire
d'Asnières-sur-Seine

T6 • PLAINE COMMUNE

SUPPLÉANTS

Dominique CARRE
Adjoint au Maire
de Pierrefitte

Jean-François MONINO
Adjoint au Maire
d'Aubervilliers

Denis REDON
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine

Christophe ROSE
Conseiller municipal
de l'Île-Saint-Denis

Laurent RUSSIER
Maire de Saint-Denis

T7 • PARIS TERRES D'ENVOI

SUPPLÉANTS

Michel ADAM
Adjoint au Maire
de Dugny

Denis DESRUMAUX
Conseiller municipal
du Bourget

Claude MARIOT
Conseiller municipal
de Villepinte

Thierry MEIGNEN
Maire du Blanc-Mesnil,
Conseiller régional
d'Île-de-France

T8 • EST ENSEMBLE

SUPPLÉANTS

Mireille ALPHONSE
Conseillère municipale
de Montreuil

Asma GASRI
Adjointe à la Maire
de Romainville

Laurent JAMET
Conseiller municipal
de Bagnolet

Hervé LEUCI
Conseiller municipal
de Bobigny

Olivier STERN
Conseiller municipal
des Lilas

T9 • GRAND PARIS GRAND EST

SUPPLÉANTS

Christine GAUTHIER
Adjointe au Maire
des Pavillons-sous-Bois

François MARTINACHE
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

Michel RINGRESSI
Adjoint au Maire
de Vaujours

Ludovic TORO
Maire de Coubron,
Conseiller régional
d'Île-de-France,
Conseiller métropolitain

T10 • PARIS EST MARNE & BOIS

SUPPLÉANTS

Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire
de Vincennes

Christian CAMBON
Sénateur,
Conseiller municipal
de Saint-Maurice

Jean-Pierre CRON
Adjoint au Maire
de Charenton-le-Pont

Thomas MURGIA
Conseiller municipal
de Saint-Mandé

Stéphan SILVESTRE
Conseiller municipal
de Joinville-le-Pont

Frédéric TURPIN
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort

T12 • GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

SUPPLÉANTS

Françoise BAUD
Maire de Valenton

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE
Conseillère municipale
de Gentilly

Ibrahima KONATE
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine

Alain LIPIETZ
Conseiller municipal
de Villejuif

Robert ORUSCO
Conseiller municipal
de Cachan

Monique RAFFAELLI
Conseillère municipale
du Kremlin-Bicêtre

Jean-Emmanuel ROUGIER
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

SUPPLÉANTS

Violaine CHARPENTIER
Conseillère municipale
du Chesnay

Frédéric HUCHELOUP
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay

Marc TOURELLE
Maire de Noisy-le-Roi

PRÉSIDENT DU SYCTOM

Jacques GAUTIER
Conseiller municipal de Garches*, Paris Ouest La Défense

* Le 30 mars 2019, Jacques Gautier a quitté ses fonctions de Maire de Garches



T1 • PARIS

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Paul SIMONDON
1^{er} Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris

Jérôme COUMET
6^e Vice-Président
Maire du 13^e arr. de Paris, Conseiller métropolitain

Jean-François LEGARET
10^e Vice-Président
Maire du 1^{er} arr. de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France

Anne SOUYRIS
11^e Vice-Présidente
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr. de Paris, Conseillère métropolitaine

Hervé BÉGUÉ
Conseiller de Paris

Jean-Didier BERTHAULT
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr. de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Claire DE CLERMONT-TONNERRE
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Jean-Noël AQUA
Conseiller de Paris

Julie BOILLOT
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Virginie DASPET
Conseillère de Paris

Marie-Laure HAREL
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Philippe DUCLOUX
Conseiller de Paris

Pierre AURIACOMBE
Conseiller de Paris

Claudine BOUYGUES
Conseillère de Paris

Maud GATEL
Conseillère de Paris

Halima JEMNI
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Daniel VAILLANT
Ancien Ministre, Conseiller de Paris

Éric HELARD
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris

Galla BRIDIER
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine

Christophe GIRARD
Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain

Véronique LEVIEUX
Adjointe à la Maire de Paris

Alexandre VESPERINI
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

Patrick TRÉMÈGE
Conseiller de Paris

Pascale BLADIER-CHASSAIGNE
Conseillère de Paris

Frédérique CALANDRA
Maire du 20^e arr. de Paris, Conseillère métropolitaine

Antoinette GUHL
Adjointe à la Maire de Paris

Jean-Louis MISSIKA
Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain

Gypsié BLOCH
Conseillère de Paris

François DAGNAUD
Maire du 19^e arr. de Paris, Conseiller métropolitain

T6 • PLAINE COMMUNE

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Karina KELLNER
2^e Vice-Présidente
Conseillère municipale de Stains

William DELANNOY
9^e Vice-Président
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, Conseiller métropolitain

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Anthony DAGUET
Adjoint au Maire d'Aubervilliers

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Delphine HELLE
Conseillère municipale de Saint-Denis

Michel HOEN
Conseiller municipal de La Courneuve

Khaled KHALDI
Adjoint au Maire de Villetaneuse

T7 • PARIS TERRES D'ENVOI

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Fouad EL KOURADI
14^e Vice-Président
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Jean-François BAILLON
Adjoint au Maire de Sevran

Madani ARDJOUNE
Adjoint au Maire de Tremblay-en-France

Bernadette VANDENABELLE
Adjointe au Maire de Drancy

T5 • BOUCLE NORD DE SEINE

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Nicole GOUETA
Maire de Colombes, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine

Olivier MERIOT
Adjoint au Maire de Gennevilliers
Secrétaire de séance

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Marie-Do AESCHLMANN
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine, Conseillère régionale d'Île-de-France

Pascal PELAIN
Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne

Patrice PINARD
Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne

T8 • EST ENSEMBLE

VICE-PRÉSIDENTE DU SYCTOM

Corinne VALLS
8^e Vice-Présidente
Maire de Romainville, Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Conseillère métropolitaine

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Marie-Rose HARENGER
Adjointe au Maire de Noisy-le-Sec

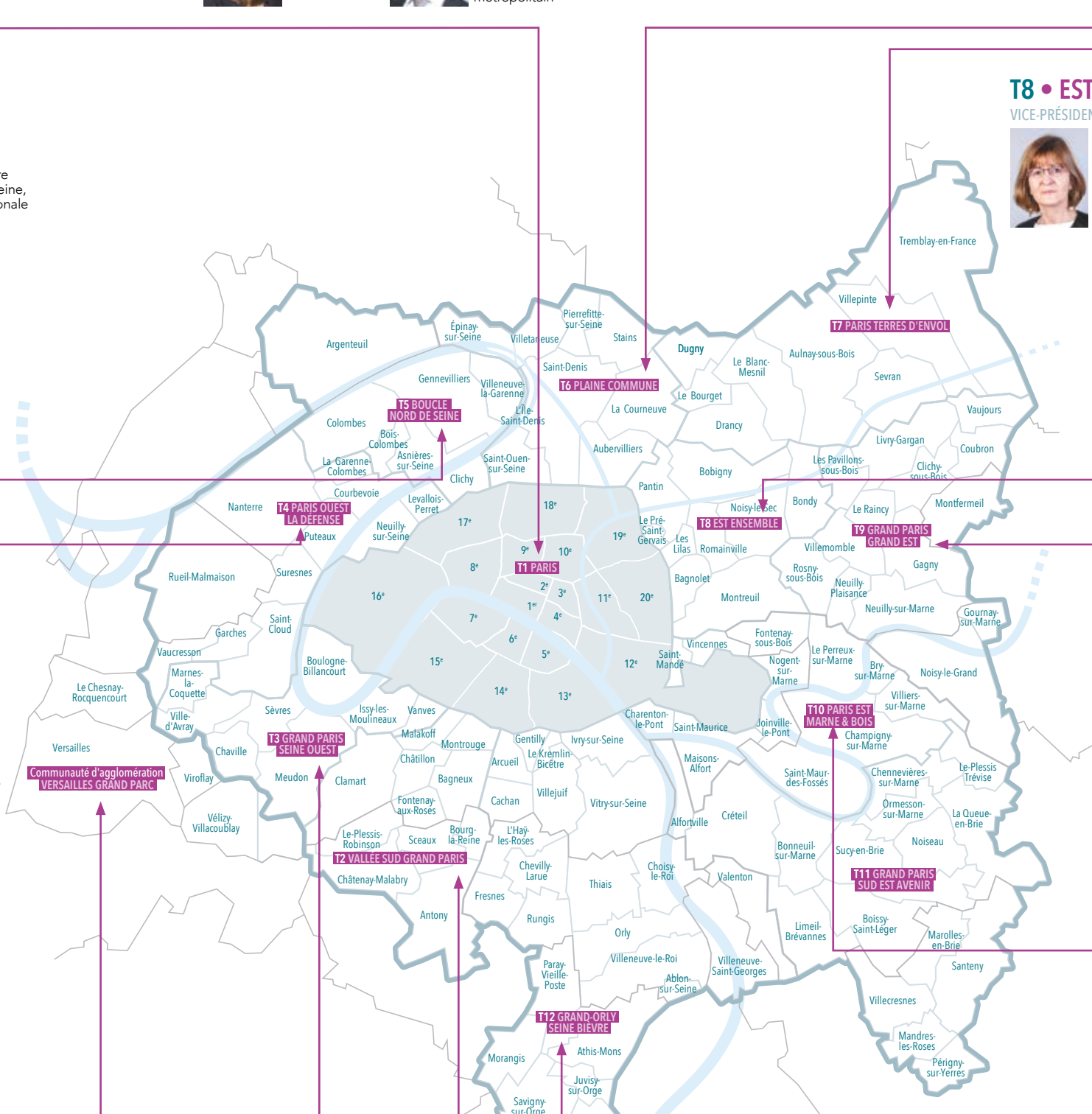
Christian LAGRANGE
Conseiller municipal délégué des Lilas

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Laurent ABRAHAM
Adjoint au Maire de Montreuil

Jacques CHAMPION
Adjoint à la Maire de Romainville

Stéphane WEISSELBERG
Adjoint à la Maire de Romainville



T4 • PARIS OUEST LA DÉFENSE

PRÉSIDENT DU SYCTOM

Jacques GAUTIER
Conseiller municipal de Garches

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine, Conseiller métropolitain

Sophie DESCHIENS
Adjointe au Maire de Levallois-Perret, Conseillère régionale d'Île-de-France

Jean-Christophe FROMANTIN
Maire de Neuilly-sur-Seine, Conseiller métropolitain

Norredine IZNASNI
Conseiller municipal de Nanterre

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Philippe BRILLAUD
12^e Vice-Président
Maire du Chesnay, Conseiller départemental des Yvelines

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Magali ORDAS
Adjointe au Maire de Versailles

Luc WATTELLE
Maire de Bougival, Vice-Président de la CA Versailles Grand Parc

T3 • GRAND PARIS SEINE OUEST

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

André SANTINI
3^e Vice-Président
Ancien ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Christiane BARODY-WEISS
5^e Vice-Présidente
Maire de Mantes-la-Coquette, Vice-Présidente du T3, Conseillère métropolitaine

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Hervé MARSEILLE
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal de Meudon, Conseiller métropolitain

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt, Président du T3, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Pierre CHEVALIER
Conseiller municipal de Ville-d'Avray

T2 • VALLÉE SUD GRAND PARIS

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Jean-Pierre SCHOSTECK
4^e Vice-Président
Maire de Châtillon, Conseiller métropolitain

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff, Conseillère métropolitaine

Benoît BLOT
Adjoint au Maire du Plessis-Robinson

Philippe RIBATTO
Adjoint à la Maire de Fontenay-aux-Roses

T12 • GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Philippe BOUYSSOU
7^e Vice-Président
Maire d'Ivry-sur-Seine, Conseiller métropolitain

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Samuel BESNARD
Adjoint au Maire de Cachan

Jorge CARVALHO
Adjoint au Maire de Villejuif

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Stéphanie DAUMIN
Maire de Chevilly-Larue, Conseillère métropolitaine, Présidente de la RIVED

Pascal REISSER
Conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre

Patrick RATTER
Adjoint au Maire de Valenton

Bamadi SANOKHO
Adjoint à la Maire de Gentilly

Romain ZAVALLONE
Conseiller municipal d'Ivry-sur-Seine

T9 • GRAND PARIS GRAND EST

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Jean-Pierre BOYER
13^e Vice-Président
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Bernard CACACE
Adjoint au Maire du Raincy

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Pierre-Étienne MAGE
Adjoint au Maire de Villenoble

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan, Conseiller métropolitain

T10 • PARIS EST MARNE & BOIS

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Jean-Luc CADEDDU
15^e Vice-Président
Adjoint au Maire de Maisons-Alfort

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Florence CROCHETON
Adjointe au Maire de Saint-Mandé

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Jean-Jacques GRESSIER
Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont

Alain GUETROT
Adjoint au Maire de Saint-Maurice

Laurent LAFON
Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Vincennes

Marie-Hélène MAGNE
Adjointe au Maire de Charenton-le-Pont

04 | Édito

06 | Cartographie des territoires

08 | Regard 2018

10 | Chiffres clés

12 | EFFICACITÉ ET PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

14 | La priorité du Sycotom : une valorisation des déchets toujours plus poussée

18 | Les moyens déployés : sécuriser et moderniser

22 | La méthode : dialoguer, coopérer et accompagner

24 | INTERMÈDE

30 | EXEMPLARITÉ ET RESPONSABILITÉ POUR DEMAIN

32 | Un acteur exemplaire

34 | Un acteur soucieux de son environnement

36 | Un acteur ouvert sur l'extérieur

40 | Un acteur engagé pour le partage des connaissances

En annexe

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2018

02 | Budget

02 | Fonctionnement

04 | Investissement

06 | Rapport annuel

06 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

08 | Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2018

10 | Coûts de traitement

12 | Bilan détaillé d'exploitation

12 | Collecte sélective

14 | Ordures ménagères résiduelles

16 | Encombrants



Jacques GAUTIER

Président du Syctom depuis octobre 2017, Jacques Gautier revient sur les événements phares de 2018 et sur les enjeux des mois et des années à venir.

PORTER UN REGARD GLOBAL SUR LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Quelles sont les principales réussites du Syctom en 2018 ?

2018 a été l'année d'aboutissement d'un grand nombre de projets impulsés par mon prédécesseur, Hervé Marseille, dont nous avons assuré la mise en œuvre. Le projet à Ivry/Paris XIII a franchi de nombreuses étapes, ce qui va nous permettre de remplacer, d'ici 2024, l'installation actuelle par une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE). Nous avons aussi lancé la modernisation à « mi-vie » de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine, pour en faire un centre à la fois plus respectueux de l'environnement et mieux intégré au quartier d'habitation qui l'entoure aujourd'hui. 2018 a aussi vu la concrétisation de notre projet de transformation à Romainville/Bobigny : la solution technique de séchage naturel pour laquelle nous avons opté est non seulement bénéfique à l'échelle

locale, mais elle va aussi nous permettre d'optimiser le fonctionnement, sur l'année, de l'ensemble de nos installations. C'est, enfin, la construction du centre de tri de collecte sélective à Paris XVII qui a beaucoup progressé, nous l'inaugurons en juin 2019. Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, nous devons emprunter 800 millions d'euros, sur sept ans. Par souci de transparence et d'exemplarité, vis-à-vis de nos créanciers, nous avons été le premier grand syndicat à faire appel en 2018 à l'agence de notation financière Standard & Poor's, qui nous a octroyé la note A+. Nous avons, en outre, contracté un premier emprunt vert, ce qui témoigne de l'engagement du Syctom dans le développement durable.

Quelles sont justement les actions engagées en 2018 en faveur du développement durable ?

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, nous avons poursuivi l'adaptation de notre outil industriel à l'extension des consignes de tri. Et, plus largement, nous avons diversifié nos initiatives en faveur de l'émergence d'une économie plus circulaire. À travers nos partenariats d'innovation, avec le SIAAP et le SIGEIF, nous soutenons la recherche de solutions nouvelles : avec le premier pour produire du biogaz, avec le second pour créer une unité de méthanisation des biodéchets. De façon plus immédiate, nous avons aussi multiplié, en 2018, les actions de sensibilisation du grand public au tri et au recyclage, au cours de l'opération « 10/10, À vos bacs ! » ou en expérimentant de nouveaux programmes. Je pense au dispositif « Yoyo » qui, pour inciter les habitants à recycler, leur propose des récompenses de type ludique ou culturel. Nous en évaluerons les résultats d'ici deux ans. Nous sommes aussi allés voir ce que font nos homologues à Milan et à San Francisco, ce qui a fini de nous convaincre de l'importance d'avoir la maîtrise de l'ensemble de la chaîne, de la collecte au traitement. La possibilité qu'ils ont, par exemple, de collecter les biodéchets auprès des restaurateurs les rend très efficaces. Nous qui avons lancé la collecte des déchets alimentaires, dans certaines cantines scolaires et sur certains marchés, aurions vraiment intérêt à pouvoir l'étendre aux restaurants, qui concentrent les plus gros gisements.

Comment pourriez-vous aujourd'hui aller plus loin ?

Le travail que nous avons mené en 2018 avec la Région Île-de-France pour élaborer le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) va dans le bon sens : ambitieux, il fixe cependant des objectifs atteignables, tant pour réduire les volumes de déchets que pour déployer le compostage ou augmenter le réemploi et le recyclage. Pour aller plus loin, nous devons surmonter de réelles contraintes : la loi de finances de 2019 nous met face à une injustice, puisqu'elle nous impose une augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) plus importante que celle à laquelle doivent faire face un grand nombre de collectivités moins engagées que nous dans le développement durable. C'est pourquoi il nous semble essentiel, aujourd'hui, que l'État prenne ses responsabilités : nous souhaitons qu'il défende ceux qui s'investissent déjà dans la transition écologique et qu'il contraigne les metteurs sur le marché des emballages non recyclables et ceux qui ne font rien pour réduire à la source le volume des déchets produits.

L'identification de ces différents enjeux est-elle à l'origine du Grand défi que le Syctom a initié début 2019 ?

Cette initiative, qui m'a été proposée par les services du Syctom, dont je tiens à souligner la compétence et l'implication, vise à trouver collectivement des solutions pour réduire massivement le volume des déchets que nous traitons. C'est pourquoi nous avons réuni les élus de nos territoires adhérents, nos partenaires, les associations environnementales, mais aussi des fédérations professionnelles de producteurs de déchets, de la restauration ou encore de la grande distribution. L'objectif est, au-delà des divergences de points de vue, de faire émerger des pistes sérieuses, cohérentes et équilibrées financièrement. À l'issue de cette co-construction, il s'agira de sélectionner ensemble les propositions à mettre en œuvre, pour que chaque acteur s'engage à les appliquer. Il y a vraiment un objectif de concrétisation, pour réussir collectivement à réduire par deux les déchets. L'enjeu mérite cette mobilisation que nous avons impulsée.

CARTE DES TERRITOIRES AU 1^{er} JANVIER 2019

12

TERRITOIRES ADHÉRENTS DU SYCTOM

11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

85

COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

6

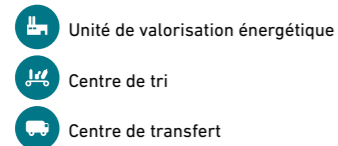
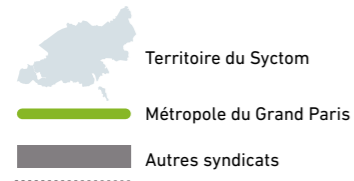
MILLIONS D'HABITANTS

soit près de 10 % de la population française
Estimation à partir du dernier recensement connu

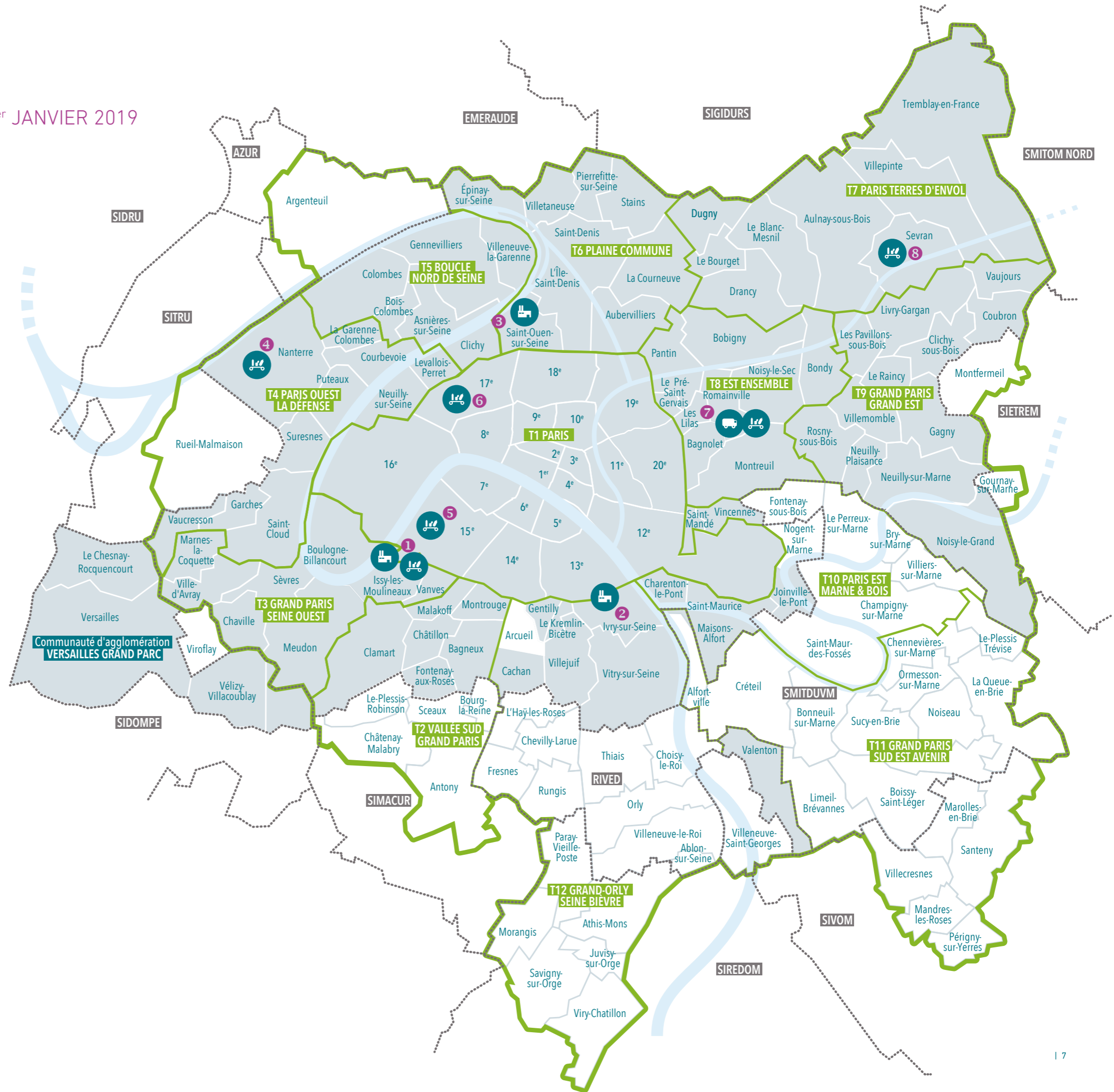
90

DÉLÉGUÉS

représentant les territoires adhérant au Syctom



- 1 ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX
- 2 IVRY/PARIS XIII
- 3 L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- 4 NANTERRE
- 5 PARIS XV
- 6 PARIS XVII
- 7 ROMAINVILLE
- 8 SEVRAN





FÉVRIER

15/Le Syctom signe une convention de partenariat dans le cadre du projet « **Gestion inclusive et concertée des déchets solides** » à Dolisie au Congo, pilotée par le GRET, ONG internationale de développement. **1**

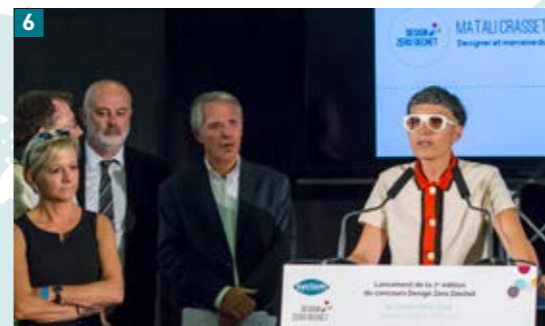
MARS

15/**Mécénat scientifique** avec la Fondation Autisme pour mener une étude sur la corrélation entre autisme et exposition aux métaux lourds.

18 au 23/Participation au **Forum mondial de l'eau** à Brasilia et présentation du projet Cométhà avec le SIAAP. **2**

21/L'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) émet un avis délibéré sur le **projet à Ivry/Paris XIII**.

24/Lancement du **défi « Zéro Déchet »** à Montrouge.



SEPTEMBRE

12/7^e édition du concours **Design Zéro Déchet** : lancement avec matali crasset, marraine de l'édition dans le cadre de la Paris Design Week. **6**

SEPTEMBRE

21/**Projet Cométhà Syctom / SIAAP** : matinée technique, à l'auditorium du Monde, au cours de laquelle les quatre groupements titulaires ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux de recherche. **7**



MAI

17/**L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine** : lancement des travaux de modernisation et d'intégration urbaine. **3**

30 mai au 08 juin/**Opération « 10/10, À vos bacs ! »**

Le Syctom ouvre les portes de ses installations et célèbre les 10 ans d'Isséane. **4**



OCTOBRE

11/Claudia Sheinbaum, gouverneure de Mexico, **en visite à Isséane**.

11 au 15/Déplacement d'une **délégation du Syctom à San Francisco** en lien avec la prochaine obligation du tri à la source des déchets organiques. **8**

13/Romainville fête un an de **tri des déchets alimentaires** : animations dans le quartier des Bas-Pays.

JUIN

08/Lancement d'un appel à projets pour le traitement local des **déchets alimentaires**.

09 au 13/Concours **Design Zéro Déchet** : remise des prix au Hasard Ludique à Paris.

22/Présentation en réunion de Comité syndical du plan d'actions **responsabilité sociale et environnementale (RSE)** et des huit chantiers prioritaires.



JUILLET

03/**Demain des déchets intelligents ?** : conférence au Grand Palais à Paris avec l'intervention de Raphaël Enthoven et visite de l'exposition « Artistes & Robots » guidée par Miguel Chevalier, curateur. **5**

06/Josh Frydenberg, ministre de l'Environnement et de l'Énergie australien, **reçu par le Président du Syctom à Isséane**.

NOVEMBRE

05/L'agence Standard & Poor's attribue la **note A+ au Syctom**.

23/Le Syctom reçoit l'autorisation d'exploiter **l'UVE à Ivry/Paris XIII**. En 2018, le Syctom aura obtenu successivement l'avis favorable du CGEDD, de la commission d'enquête et le permis de construire du futur centre à Ivry/Paris XIII.

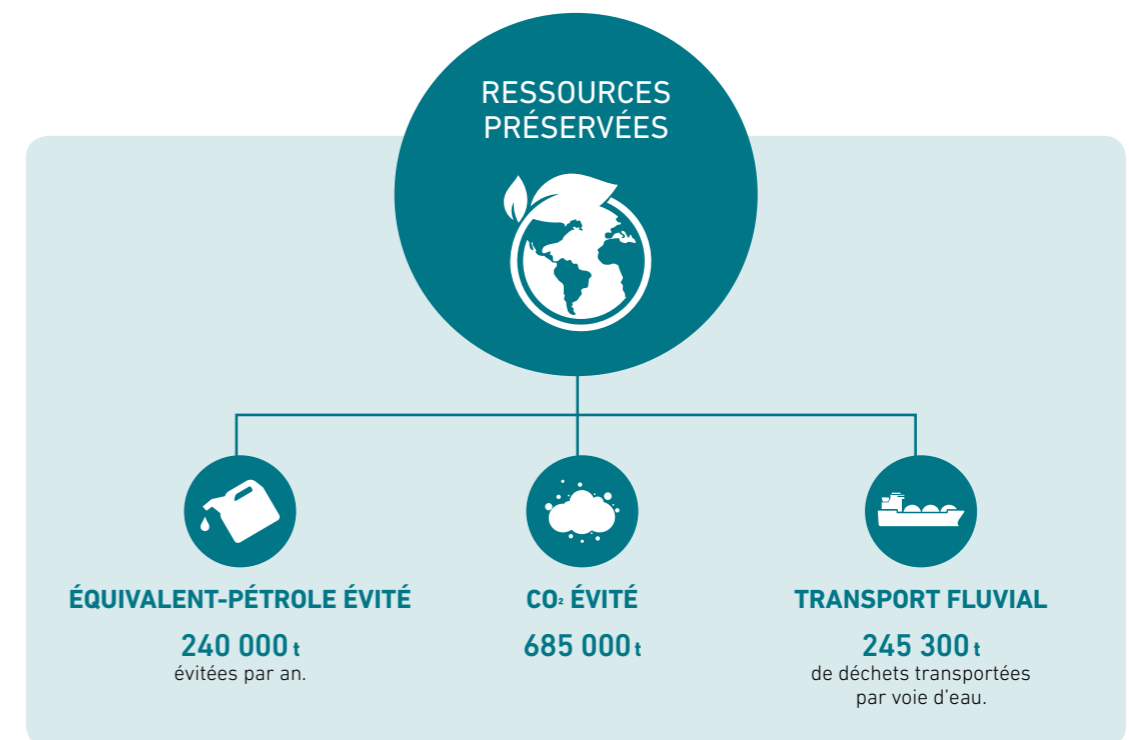
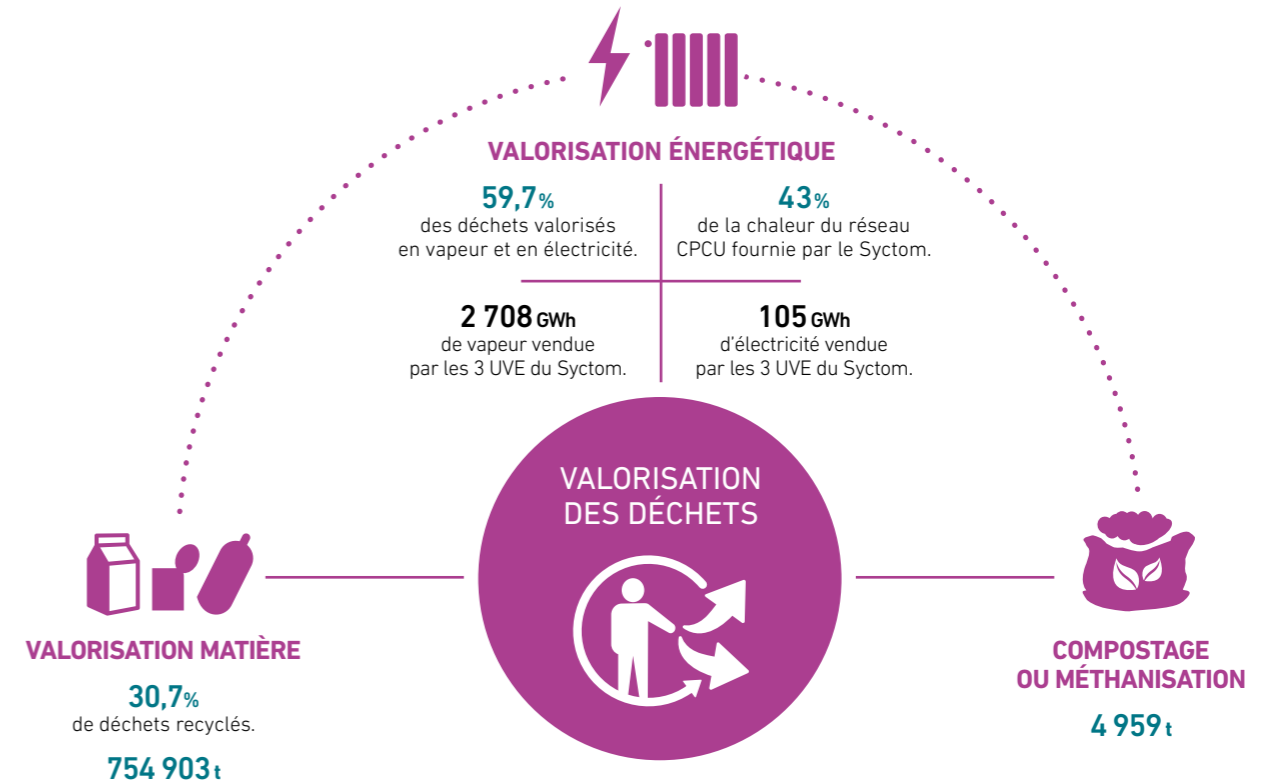
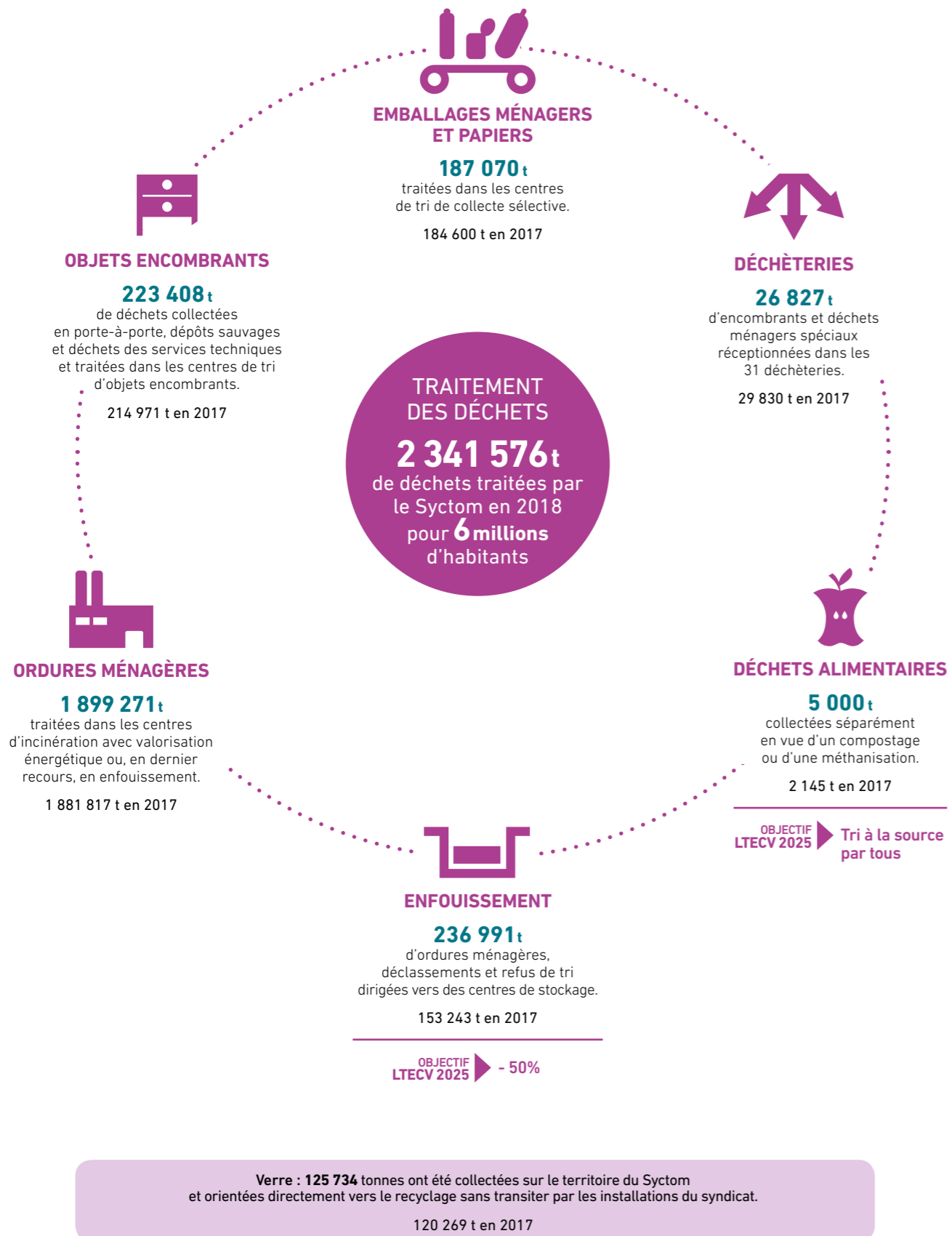
DÉCEMBRE

À partir du 05/Exposition « **Paysages d'architecture de Raymond Depardon** » au Musée français de la Carte à jouer avec des photos d'Isséane.

13/**Conférence nationale sur les déchets ménagers** à la Maison de la Chimie sur le thème « Comment construire une économie circulaire rentable ? ». **9**



CHIFFRES CLÉS



EFFICACITÉ ET PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Valoriser, recycler, réemployer : pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par les lois et nouvelles directives européennes, le Sycatom ne cesse d'adapter son outil industriel. En tant que service public francilien du traitement des déchets, il est aussi devenu un acteur de terrain incontournable, à l'écoute des problématiques locales. Cette double attention lui permet d'aborder les échéances à venir avec confiance et pragmatisme.

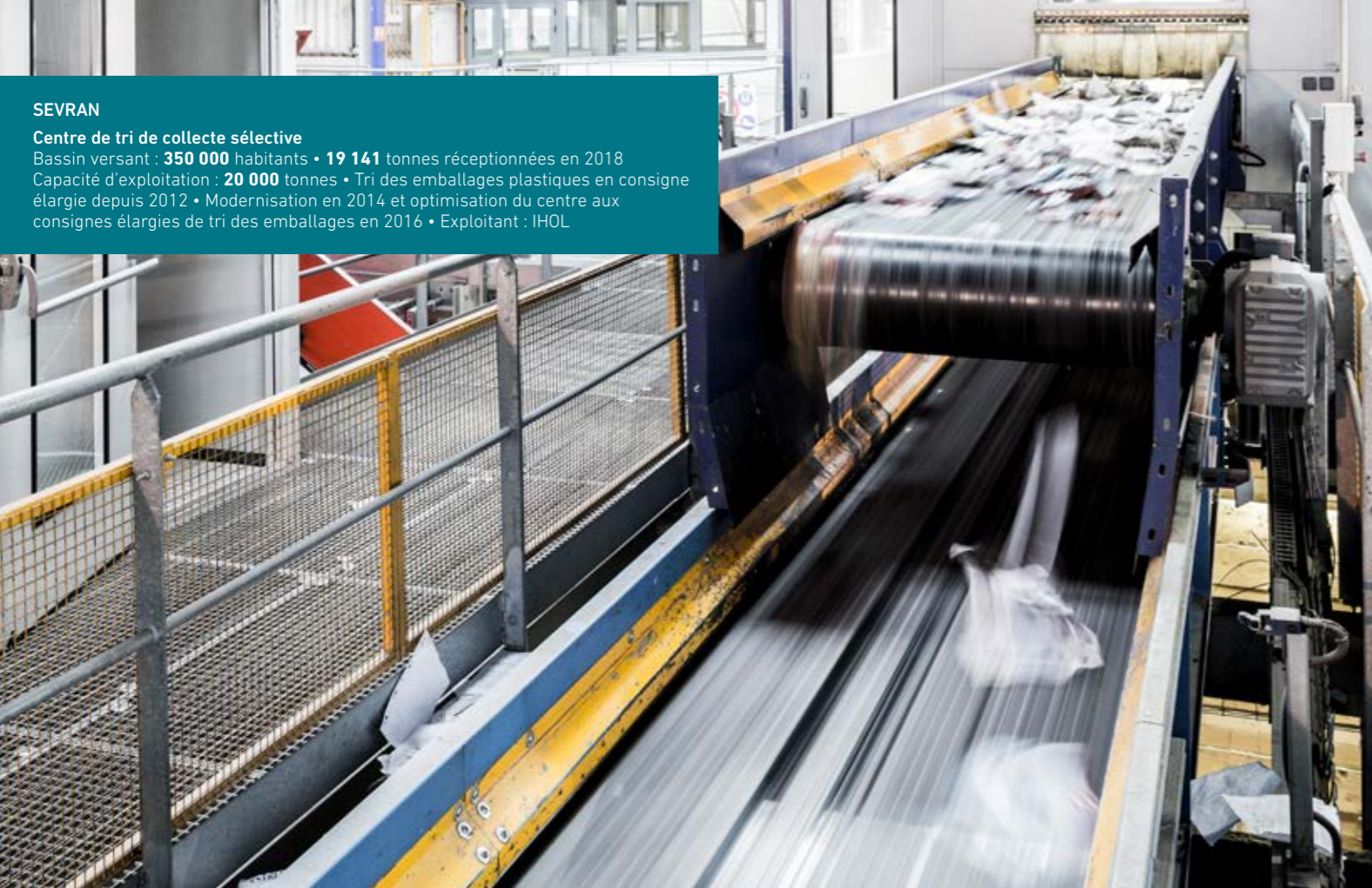
« 2018 est une année d'aboutissement d'un grand nombre de projets de modernisation de nos équipements. Le milliard d'euros de travaux engagés va non seulement contribuer à accroître l'efficacité de nos installations, notamment en matière de tri, mais aussi renforcer leurs performances environnementales. Nous sommes très attentifs à cette dimension, de même qu'à l'acceptation globale de nos centres. C'est pourquoi nous tissons des relations de confiance avec les riverains et les élus des territoires sur lesquels nous sommes implantés, ainsi qu'avec les services de la Métropole du Grand Paris, de la Région Île-de-France et de l'État. L'expertise et l'implication des équipes du Sycatom nous permettent de mener à bien notre mission dans le dialogue et le respect. »

Martial LORENZO,
Directeur général des services du Sycatom

SEVRAN

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 350 000 habitants • 19 141 tonnes réceptionnées en 2018
 Capacité d'exploitation : 20 000 tonnes • Tri des emballages plastiques en consigne élargie depuis 2012 • Modernisation en 2014 et optimisation du centre aux consignes élargies de tri des emballages en 2016 • Exploitant : IHOL



LA PRIORITÉ DU SYCTOM : UNE VALORISATION DES DÉCHETS TOUJOURS PLUS POUSSÉE

Le Syctom adapte ses équipements et met en place de nouvelles organisations pour transformer en ressources les 7 500 tonnes de déchets collectés chaque jour. Recyclage, compostage, valorisation énergétique : quelle que soit la solution choisie, elle s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire, plus durable et plus responsable.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'extension des consignes de tri (ECT) des emballages, qui concerne maintenant la majorité du territoire du Syctom. En effet, sept établissements publics territoriaux¹ de la Métropole du Grand Paris appliquent désormais ces nouvelles modalités de tri. De quoi s'agit-il ? Du contenu du bac jaune, qui accepte, dans le cadre de l'ECT, tous les emballages plastiques. Cette extension implique un changement des pratiques à tous les niveaux : chez l'habitant, pour les collectivités qui assurent la collecte, puis, en fin de chaîne, dans les centres de traitement.

Horizon 2020

Si le Syctom a évidemment anticipé l'adaptation de son outil industriel (voir page 19), il s'est aussi beaucoup impliqué dans l'accompagnement des collectivités et des habitants. D'un point de vue financier, tout d'abord, puisqu'il verse des aides dans le cadre du plan d'accompagnement 2015-2020. Le Syctom propose, ensuite, un soutien technique et opérationnel à ses collectivités adhérentes, pour qu'elles soient en mesure d'adapter et d'améliorer leurs dispositifs de collecte. Il met, enfin, à la disposition des collectivités des moyens nouveaux de sensibilisation des citoyens : outils d'information clés

¹- Paris, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Est Marne & Bois, Grand-Orly Seine Bièvre.

en main et mobilisation de plusieurs équipes d'éco-animateurs.

C'est ainsi que le Syctom relève le défi de l'ECT, qui concernera la totalité de son territoire dès 2020, soit deux ans avant l'échéance fixée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

LES DÉCHÈTERIES, HAUT LIEU DE VALORISATION

En complément de l'extension des consignes de tri, préalable incontournable à une meilleure valorisation des déchets par le recyclage, le Syctom a multiplié et renforcé en 2018 ses actions en direction du réseau de 31 déchèteries présentes sur son territoire. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la promotion du recyclage et du réemploi, d'autant qu'elles couvrent un spectre de plus en plus large d'objets. Le Syctom s'est en effet doté, en 2018, de nouveaux marchés visant à mutualiser la réception et le traitement des déchets verts (déchets végétaux classiques et feuilles mortes), d'une part, des objets encombrants s'apparentant à des déchets de chantier, d'autre part. Le potentiel de valorisation de ces derniers, constitués en grande partie de gravats, est important pour remblayer des carrières.

Plus largement, dans le cadre de son plan d'accompagnement des opérations de prévention et de tri, prévu pour la période 2015-2020 et cofinancé par l'ADEME et la Région Île-de-France, le Syctom a accentué son soutien financier au déploiement de déchèteries mobiles. Pour en bénéficier, les déchèteries qui assurent des « tournées » sur le terrain doivent obligatoirement accepter les objets encombrants, les gravats, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets verts. Elles doivent également prévoir un espace dédié à la promotion du réemploi.

AVEC LES RESSOURCERIES, DE NOUVEAUX GISEMENTS DE VALORISATION

Les 45 actions subventionnées par le Syctom en 2018, au titre du réemploi, ont principalement bénéficié aux ressourceries et recycleries de son territoire, pour un budget global de 2 millions d'euros. Versées à 28 structures, associations, bailleurs sociaux ou collectivités locales, ces aides concernent les sections d'investissement ou de fonctionnement des projets sélectionnés. Sur le volet « investissement », le Syctom intervient à hauteur de 30% du montant total HT avec un plafond de 300 000 euros : il finance ainsi des dépenses d'aménagement, de travaux ou d'achat de matériel. Côté fonctionnement, le Syctom,



Le Syctom a signé en mai 2018, avec l'éco-organisme Eco-mobilier, un nouveau contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Celui-ci prévoit l'installation d'un plus grand nombre de points d'enlèvement des DEA sur le territoire du Syctom, pour que leur collecte séparée progresse.

En
2020,
l'extension des consignes
de tri sera effective
sur la totalité du territoire
du Syctom

qui peut couvrir jusqu'à 80% du montant total HT, avec un plafond de 25 000 euros,

finance des études stratégiques et le déploiement d'actions de sensibilisation et de promotion du réemploi. Alors qu'en matière d'investissement, le Syctom intervient aux côtés d'autres financeurs (Région, EPT, Europe), il est souvent seul financeur sur le volet fonctionnement.

PROJET « MORA-LE-BRONZE », À ROMAINVILLE

Le Syctom a lancé en 2018 un appel à projet pour la mise en œuvre d'une ressourcerie provisoire à Bobigny, en attendant la mise en service, en 2023, de son futur centre de traitement de déchets à Romainville/Bobigny. Cette ressourcerie, qui occupera le site appelé « Mora-le-Bronze », de juin 2019 à juin 2022, aura pour mission de collecter des objets dont les détenteurs souhaitent se défaire, de les remettre en état, de les revendre à des prix modiques et de proposer des actions de sensibilisation et de promotion du réemploi, à destination des habitants et des acteurs du territoire. Le projet lauréat, sélectionné courant 2019, sera soutenu financièrement par le Syctom pendant ses trois années d'activité.



La collecte des déchets alimentaires

VALORISATION DES BIODÉCHETS : DU COMPOSTAGE À LA COLLECTE

Lois françaises, directives européennes et feuille de route gouvernementale pour une économie circulaire (FREC) : nombreux sont les textes qui incitent aujourd'hui à porter un nouveau regard sur les déchets alimentaires représentant un tiers de nos poubelles. Un nouveau regard qui exige la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, puisque le tri à la source de ces déchets sera obligatoire à partir de 2025.

Le compostage de proximité à la portée de tous

Le Syctom propose à ses collectivités adhérentes de participer à cette dynamique de valorisation des biodéchets par la voie du compostage de proximité : installation d'équipements de compostage sur son territoire (60 000 depuis 2011), accompagnée par des maîtres composteurs, mise à disposition d'outils de sensibilisa-

tion ou encore formation de relais locaux (500 particuliers, bénévoles associatifs, enseignants, bailleurs...).

À ce socle initial d'actions s'est ajouté en 2018 le lancement d'un site sur le compostage en ville. À l'adresse www.jecomposteville.fr, les internautes trouvent des conseils adaptés à leur situation (appartement, résidence avec jardin) et à leurs attentes (compostage individuel ou partagé). Un outil de géolocalisation leur permet même d'identifier en un clic la solution la plus proche de chez eux.

Les acteurs de la collecte des biodéchets

Au-delà du soutien au compostage de proximité, le Syctom accompagne les collectivités adhérentes dans la mise en place d'une collecte séparative des déchets alimentaires : études, solutions techniques, sensibilisation, le Syctom leur propose également un tarif très incitatif (5 € la tonne) pour le traitement des biodéchets.

4 959
tonnes de déchets
alimentaires traitées
en 2018

En 2018, 9 des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris se sont lancés dans l'expérimentation de cette collecte, soit 44 communes impliquées à des degrés divers. Ces collectivités ont organisé, avec l'aide du Syctom, la collecte des déchets alimentaires auprès de restaurants collectifs, de marchés, d'établissements scolaires et de ménages. Une fois collectés, ces déchets sont transférés à l'extérieur du territoire du Syctom, majoritairement vers des sites de méthanisation puis vers un centre de compostage.

LE DÉCHET, VÉRITABLE GISEMENT ÉNERGÉTIQUE

Quand les déchets recyclables ont été triés, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à très haute température dans les trois unités de valorisation énergétique (UVE) du Syctom. Grâce au système de cogénération, la chaleur produite par cette combustion est en partie transformée en électricité, ce qui permet au Syctom de faire fonctionner ses usines et de revendre à EDF les surplus d'électricité produite.

Priorité à la vapeur

Mais au-delà de cette production électrique, les UVE du Syctom alimentent surtout les réseaux de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Depuis 2016, le Syctom s'engage à fournir un quota annuel de vapeur à la CPCU. Fixé à 3 519 000 tonnes, en 2018, ce volume a finalement atteint 3 691 442 tonnes de vapeur injectées dans le réseau de la CPCU. Cette contribution s'est révélée particulièrement importante début 2018, quand l'Île-de-France a connu un épisode de grand froid et qu'il a fallu couvrir les besoins accrus en chauffage des logements et des équipements publics parisiens. Le rôle clé de la chaleur issue des ordures ménagères explique la priorité donnée par le Syctom à cette production d'énergie. C'est pourquoi, pour respecter son contrat avec la CPCU, il règle de façon subtile ses installations, allant jusqu'à mettre au repos ses groupes turbo-alternateur (GTA) afin de donner la priorité à la production de vapeur, aux dépens de l'électricité. De nouveaux dispositifs de réglage ont d'ailleurs été installés en 2018 sur le GTA d'Isséane, pour tenir les engagements de livraison à la CPCU.

Aller encore plus loin

Conscient des enjeux énergétiques actuels, le Syctom s'attelle à diversifier et optimiser le rendement de ses installations. Côté diversification, il exploite, de plus en plus, l'énergie contenue dans les biodéchets : enfermés dans une cuve de fermentation, ces derniers produisent du biogaz, lequel est transformé par cogénération en électricité et en chaleur. Il travaille aussi, avec le SIAAP et le SIGEIF, sur des projets de méthanisation prometteurs (voir page 21).

Pour optimiser ses capacités de production énergétique, le Syctom s'est doté en 2018 de nouveaux marchés de

VERS DES SOLUTIONS MICRO-LOCALES ?

Le Syctom a lancé en 2018 un appel à projets pour encourager la gestion micro-locale des déchets alimentaires collectés sur son territoire. Sur les seize candidatures reçues, il a sélectionné trois projets. Tandis que deux des projets retenus prévoient la mise en œuvre de compostage électromécanique – le projet des Alchimistes dans le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains et celui de Travail et vie dans le quartier de la Villette, à Paris – le troisième, porté par Bee & Co, aura recours à un procédé par micro-méthanisation, à Vitry-sur-Seine.

Les porteurs de projet comptent traiter entre 50 et 300 tonnes de biodéchets par an, en provenance de producteurs non ménagers (restaurants, commerces, cuisine centrale, marchés) ou de ménages. Le Syctom les accompagnera et les soutiendra financièrement pendant trois ans.



Le centre Isséane

logistique urbaine, qui lui permettent de stocker temporairement les ordures ménagères. Conçu comme un « hub déchets », ce dispositif est un outil de régulation des flux : en période de forte activité des UVE, une faible

partie des déchets est conservée pour être ensuite réorientée vers les installations dont les capacités de traitement sont libérées. Cela permet de corriger les variations de quantités de déchets traités et donc d'optimiser les capacités de valorisation des centres.

À noter, enfin, qu'a été lancée en 2018 une procédure de renouvellement du marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique d'Isséane, avec pour mission

de transformer 510 000 tonnes de déchets en énergie verte, chaque année, sur la période 2019-2027.

30%

du volume des ordures
ménagères est constitué
de déchets alimentaires

L'ÉTOILE VERTE / SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Unité de valorisation énergétique • Bassin versant : 1,45 million d'habitants
 488 611 tonnes incinérées en 2018 • Capacité autorisée : 650 000 tonnes
 Exploitant : Dalkia Wastenergy • Modernisation et travaux d'intégration
 urbaine à l'horizon 2022



Conception architecturale : Reichen et Robert & Associés

LES MOYENS DÉPLOYÉS : SÉCURISER ET MODERNISER

Expert reconnu dans son domaine de compétences, le Syctom poursuit, année après année, dans un souci d'exemplarité, une politique exigeante tant en matière de sécurité – de ses personnels et de l'environnement de ses installations – que de modernisation de ses centres. Pour cela, il engage des travaux à court terme et initie des programmes de recherche qui s'inscrivent dans la durée.

LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS, UNE PRÉOCCUPATION DU QUOTIDIEN

Propriétaire de ses installations industrielles, le Syctom se fixe chaque année pour priorité le maintien d'un haut niveau de sécurité dans ses centres. Il a ainsi lancé en 2018 plusieurs appels d'offres pour renforcer la protection incendie des sites à Issy-les-Moulineaux (Isséane) et à Ivry/Paris XIII. Pour ce dernier, le budget de 2 millions d'euros témoigne de l'importance des travaux prévus : meilleur système de prévention et de détection (avec des caméras infrarouges) des départs de feu dans les fosses d'ordures ménagères, renforcement du réseau des robinets incendie armés (RIA), fiabilisation de l'alimentation du site en eau ou encore mise en œuvre de protections spécifiques pour certains équipements comme le GTA.

Des travaux sur tous les sites

Diverses actions sont également déployées pour assurer la conformité en toutes circonstances des équipements des différents centres. À Isséane, l'accès aux zones dangereuses a été sécurisé en 2018, de même que l'environnement de la turbine et les conditions de convoyage des mâchefers (les résidus solides de l'incinération des déchets). À Saint-Ouen-sur-Seine, tandis que la sécurisation des quais de déchargement s'est achevée en 2018, des études ont débuté pour améliorer la sécurisation des accès aux machines. Le centre de tri à Nanterre a bénéficié du même type de travaux au deuxième trimestre 2018.

Focus sur la métallerie-serrurerie

Pose de garde-corps, de trappes coupe-feu, de barrières de sécurité : plusieurs opérations nécessitent l'intervention d'entreprises spécialisées dans la métallerie et la serrurerie. Pour les mener à bien, le Syctom avait passé en 2014 un accord-cadre d'une durée de quatre ans, dont il a lancé le renouvellement en 2018.

LES CENTRES DE TRI FACE AU DÉFI DES NOUVELLES CONSIGNES

Le Syctom n'a pas attendu 2018 pour préparer son outil industriel à l'extension des consignes de tri des emballages. Après avoir procédé à des travaux importants dans ses centres de tri à Sevran, en 2014, et à Romainville, en 2016, il s'est engagé à généraliser l'extension des consignes de tri sur son territoire, dès 2020. Au total, il y aura consacré 90 millions d'euros.

LA PESÉE, OBJET DE TOUTES LES ATTENTIONS

Dans les centres du Syctom, les camions de collecte de déchets se prêtent à une double pesée, avant et après déchargement. La différence entre les deux poids déterminant la facturation future, cette pesée nécessite des bornes et des logiciels de gestion fiables. C'est pourquoi toutes les bornes ont été remplacées entre juin et septembre 2018, pour un budget de plus de 450 000 €.

Défi technologique

Les centres à Paris XV, en 2019, et à Nanterre, en 2020, seront équipés de machines capables de reconnaître et séparer les différentes résines plastiques que l'ECT réunit désormais dans la poubelle jaune. Des procédés optiques et aérodynamiques très performants garantissent un tri plus fin des films plastiques, barquettes et pots en plastique.



Le centre de tri de collecte sélective à Paris XVII en construction

Cette mécanisation accrue de la chaîne de tri entraîne, en outre, une amélioration des conditions de travail des agents.

Capacités de tri démultipliées

Au-delà des objectifs qualitatifs, le plan d'investissement du Syctom anticipe l'augmentation du tonnage de collecte sélective. Planifiés sur la période 2015-2020, les travaux entrepris à Romainville, Sevran, Paris XV et Nanterre vont permettre une augmentation de plus de 50% de la capacité de tri de ces centres, laquelle passera de 105 000 à 160 000 tonnes.

À ces adaptations de l'outil existant s'ajoute le potentiel de tri du nouveau centre en construction dans le 17^e arrondissement à Paris. Avec une capacité annuelle de traitement de 45 000 tonnes, il permettra au Syctom de prendre en charge 205 000 tonnes de déchets triés par an.

Période transitoire exigeante

Pendant cette période de travaux intenses qui impose la fermeture de centres de tri, le Syctom organise la continuité de service de réception et de tri de la collecte sélective en confiant son transfert et traitement à des centres extérieurs avec des exigences fortes en termes de performance et de respect de l'extension des consignes de tri.

LE DEVENIR DU CENTRE DE TRI D'ISSÉANE

Initialement conçu comme un centre multifilière, le centre de tri d'Isséane va devenir un centre d'accueil et de transfert de déchets alimentaires et d'emballages. Une mutation indispensable pour respecter l'obligation de tri à la source et de valorisation organique des biodéchets, inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 : Isséane en recevra quelque 10 000 tonnes par an.



IVRY / PARIS XIII

Unité de valorisation énergétique • Bassin versant : **1,55 million** d'habitants • **686 788** tonnes incinérées en 2018
 Capacité autorisée : **730 000** tonnes (**350 000** tonnes pour le nouveau projet, soit -50%) • Exploitant : IP13
 Reconstruction à l'horizon 2027
 Conception architecturale : AIA Life Designers

MODERNISER LES CENTRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'attention portée par le Sycotm à l'efficacité de ses installations concerne également ses unités de valorisation énergétique (UVE), qu'il modernise dans un double souci d'efficacité et de respect de l'environnement.

Trois chantiers en un à Saint-Ouen-sur-Seine

Mise en service en 1990 dans un environnement très industriel, l'UVE de Saint-Ouen-sur-Seine, rebaptisée l'Étoile Verte par les habitants, se trouve aujourd'hui au centre de l'éco-quartier des Docks. Le Sycotm a donc lancé en mai 2018 un chantier d'envergure, mené en site occupé, pour renforcer l'intégration architecturale et urbaine de l'installation et améliorer ses performances environnementales.

Plus de 207 millions d'euros sont investis pour mener, en quatre ans, trois opérations distinctes : l'installation d'un système de traitement sec des fumées, la mise en place d'un traitement des effluents industriels et l'intégration urbaine du site. Confiée au cabinet d'architectes Reichen et Robert & Associés, celle-ci vise, d'abord, à limiter les nuisances issues du trafic lié à l'activité du centre : déplacement de l'entrée

sur la RD1, construction d'un tunnel le long de la rue Ardoin, création d'un transbordeur pour évacuer par la Seine les mâchefers. Il s'agit ensuite de réduire les nuisances olfactives grâce à des bâtiments plus hermétiques et de garantir l'intégration paysagère, par la végétalisation des abords de l'installation et de ses toitures.

L'insertion du site se fera enfin de façon à la fois physique et artistique, via la signature d'une convention pour relier le centre au réseau de chauffage urbain du quartier et grâce à la création lumineuse de l'artiste numérique Miguel Chevalier (voir page 23).

Les avancées du projet à Ivry/Paris XIII

Le projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII a obtenu, fin 2018, le permis de construire et l'autorisation d'exploitation. Si cette dernière validation de l'État a clos près de dix années de concertation, elle ne met pas fin, pour autant, aux échanges avec les acteurs du territoire, le Sycotm s'étant engagé à informer et réunir les riverains tout au long du chantier.

Les travaux de construction de l'UVE, qui ont commencé à l'automne 2018, s'achèveront en 2023. L'actuelle unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) sera ensuite démantelée, une fois la nouvelle unité en activité afin de garantir la continuité du service public.

La nouvelle installation sera dotée d'une capacité de traitement réduite de moitié (350 000 tonnes par an). Elle bénéficiera d'un équipement de dernière génération et d'une intégration architecturale et paysagère de qualité. À plus long terme, ce projet pourrait être complété par la construction d'une unité de valorisation organique et d'une plateforme fluviale. Les études sont en cours.

INNOVER POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Le projet de transformation du centre de traitement de déchets à Romainville/Bobigny a franchi une étape importante en 2018 : à l'issue de la concertation préalable menée en 2017, le Sycotm a lancé une procédure de dialogue compétitif qui doit déboucher fin 2019 sur la signature d'un marché public global de performance. Celui-ci comprendra la conception et la reconstruction de l'installation, mais aussi son exploitation, son entretien et sa maintenance.

Ce projet est innovant à plus d'un titre. Sur le plan technique, il vise plusieurs objectifs : le réemploi en ressource matière, le recyclage matière, la valorisation organique et la valorisation énergétique, pour laquelle il met en œuvre un procédé de séchage naturel des OMr qui réduit la masse des déchets avant de les évacuer par voie d'eau vers les UVE du Sycotm tout en permettant d'optimiser la production d'énergie. En termes de capacité, le nouveau centre pourra réceptionner 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) par an, 60 000 tonnes de multimatériaux issues de la collecte sélective, 40 000 tonnes de déchets alimentaires et 15 500 tonnes d'apports volontaires, à la déchèterie ou dans une ressourcerie.

L'innovation à Romainville/Bobigny tient également à la façon dont les acteurs du territoire ont été et sont toujours associés au projet : concertation sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public, comité de suivi, site Internet du projet,

350 M€

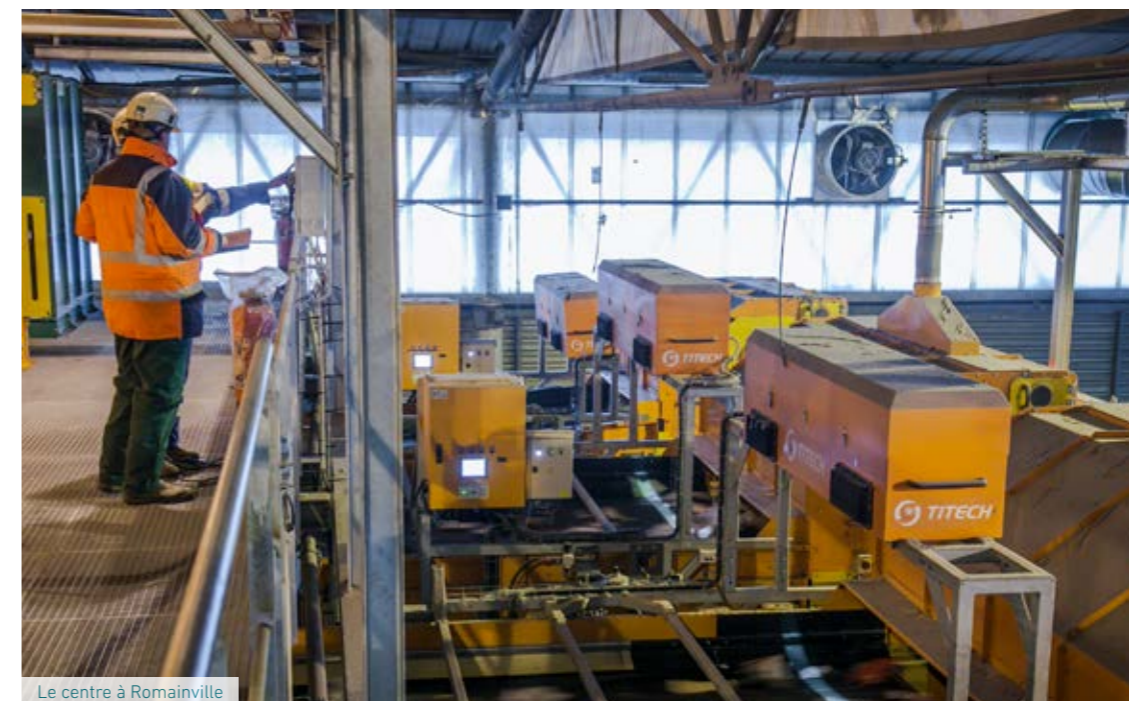
c'est le coût HT de l'opération à Romainville/Bobigny (hors exploitation)

exposition itinérante et mise en place d'un Groupe Citoyens (voir page 23). Cette démarche de co-construction s'est traduite par l'engagement du Sycotm d'assurer la continuité de service pendant les travaux, de maîtriser les nuisances et de veiller à l'intégration architecturale et paysagère du projet. La participation et l'information du public se poursuivront jusqu'à la mise en service de la nouvelle installation en 2025.

DES PARTENARIATS D'INNOVATION

Le Sycotm a lancé en 2017 avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) le projet Cométhà, pour transformer la matière organique – issue des déchets ménagers et de l'épuration des eaux usées – en biogaz. En 2018, les deux syndicats partenaires ont désigné quatre groupements d'entrepreneurs et de chercheurs pour concevoir un procédé nouveau : réaliser en trois phases des tests et essais en laboratoire, une unité pilote de traitement par cométhanisation puis une unité opérationnelle. Les quatre équipes ont présenté leurs premiers travaux à l'occasion d'une matinée technique et scientifique en septembre 2018.

Avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Sycotm est engagé dans un projet de création d'une unité de méthanisation de biodéchets à Gennevilliers. Il s'agit non seulement de répondre aux objectifs réglementaires de tri et de valorisation des biodéchets, mais aussi aux priorités du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Île-de-France. Suite à la signature d'une convention de groupement de commande en 2017, l'étude de faisabilité s'est achevée en 2018. Les deux partenaires ont adopté une décision de poursuivre en octobre 2018 en vue d'une mise en service de l'installation fin 2024.



Le centre à Romainville

ROMAINVILLE**Centre de tri de collecte sélective**

Bassin versant : **1,3** million d'habitants • **50 774** tonnes réceptionnées en 2018
Capacité d'exploitation : **53 000** tonnes • Tri des emballages plastiques en consigne élargie et des petits métaux depuis 2015 • Exploitant : Urbaser

Centre de transfert

392 689 tonnes réceptionnées en 2018 • Exploitant : GENERIS



LA MÉTHODE : DIALOGUER, COOPÉRER ET ACCOMPAGNER

Acteur du territoire, le Syctom cultive une vision large et prospective de ses missions. Il ne se contente pas d'assumer ses fonctions industrielles, mais veille à sensibiliser et mobiliser collectivités territoriales, milieu associatif et citoyens aux enjeux environnementaux liés au traitement des déchets. Une implication qui porte ses fruits.

INFORMER ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Syctom accompagne, sur le terrain, les projets et les actions des collectivités locales. Son investissement passe par la mise à disposition d'outils de sensibilisation, de moyens humains et le versement de subventions. Il est principalement orienté vers les actions de prévention et de tri : en 2018, 2 047 473 euros de subventions ont été versés à des projets orientés vers le réemploi, le recyclage, le compostage ou la lutte contre le gaspillage alimentaire. De façon plus globale, le Syctom s'est mobilisé, en 2018, pour aider les collectivités territoriales à élaborer leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'implication du Syctom passe aussi par la formation et le partage d'expérience : 24 formations « référents compostage » ont été délivrées en 2018, bénéficiant à 295 personnes.

Nouveaux outils matériels et humains

Pour mener à bien ces différentes missions, le Syctom s'est doté en 2018 d'une nouvelle organisation qui fait du « référent de territoire » la clé de voûte de l'accompagnement des collectivités adhérentes. Mieux informé des problématiques locales, il est capable de répondre aux besoins de ses interlocuteurs, qu'il s'agisse de mettre en œuvre la collecte des déchets alimentaires, d'accompagner

Près de
2 000
demi-journées
de sensibilisation
assurées par les éco-
animateurs en 2018.

l'extension des consignes de tri ou de développer des actions personnalisées de conseil. Le Syctom a, en outre, produit en 2018 un nouveau « Guide des aides » (qui décrit son plan d'accompagnement 2015-2020), et augmenté ses effectifs d'éco-animateurs. Répartis en quatre équipes, ils sont aujourd'hui 40 à répondre aux demandes d'animation et d'intervention sur le terrain des adhérents.

Une opération de sensibilisation de grande envergure

Du 30 mai au 10 juin 2018, l'opération « 10/10, À vos bacs ! » a permis de proposer aux scolaires et au grand public de nombreux événements : journées portes ouvertes des centres du Syctom, expositions, causerie théâtrale, forums thématiques, animations jeunesse. Lancée à l'occasion des 10 ans d'Isséane, cette initiative a rencontré un grand succès.

DÉFI « ZÉRO DÉCHET » À MONTRouGE

Sensibles à la lutte contre le gaspillage et la production de déchets, 63 familles Montrougiennes relèvent depuis mars 2018 le défi « Zéro Déchet » qui leur a été lancé par la Ville, le territoire Vallée Sud-Grand Paris et le Syctom. Équipées de matériel de compostage et de tri sélectif, elles sont accompagnées pour réduire progressivement le contenu de leur poubelle.

INITIATION DES COOPÉRATIONS À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE ET DE LA RÉGION

Le Syctom organise plusieurs fois par an des rencontres et des échanges constructifs avec ses homologues des territoires voisins. En témoignent les réunions régulières des présidents et directeurs généraux des syndicats de traitement des déchets ménagers d'Île-de-France, comme celle qui a eu lieu en octobre 2018, en vue de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Les coopérations à l'échelle de la métropole se traduisent aussi par des conventions entre le Syctom et différents syndicats voisins, dans une démarche de mutualisation et d'optimisation des équipements de traitement. En 2018, le Syctom a ainsi passé une convention de coopération avec le Syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA), qui regroupe 197 communes, réparties sur quatre départements. Cette convention doit lui permettre d'utiliser l'unité de valorisation énergétique du SITREVA située à Ouarville (Eure-et-Loir), notamment lors des travaux de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine.



À Saint-Ouen-sur-Seine, le projet Pixels Light de Miguel Chevalier, élaboré en collaboration avec les architectes de Reichen et Robert & Associés, utilise lumière, couleurs et mouvement pour mettre en valeur la future architecture de l'Étoile Verte, au cœur du quartier des Docks. Pour le projet à Ivry/Paris XIII, un producteur délégué a été désigné fin 2018 pour mettre en œuvre une démarche HQAC - haute qualité artistique et culturelle – portée par Stefan Shankland et qui sera complétée d'une dimension sociale et participative.

Quant à la convention d'entente entre le Syctom et le Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers (SIETREM – Saint-Thibault-des-Vignes, Seine-et-Marne), elle permet des mises à disposition réciproques des installations des deux signataires.

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Syctom inscrit dans la durée les relations qu'il noue avec les collectivités territoriales et les citoyens. Il a ainsi créé en 2018 un groupe de travail sur la collecte qui a réuni, à six reprises, des représentants de communes du territoire pour rédiger une charte des bonnes pratiques en matière d'utilisation des centres de traitement de déchets.

Autour du projet de transformation du centre à Romainville/Bobigny, c'est un Groupe Citoyens d'une quarantaine de personnes qui s'est réuni six fois en 2018, pour échanger sur les dimensions architecturales et environnementales du projet et proposer des idées au Comité de suivi.

Preuve, enfin, de son implication sur le territoire, le Syctom s'est tourné en 2018 vers Est Ensemble, afin de bénéficier de son expertise en matière d'insertion sociale. Les deux collectivités ont signé une convention de partenariat pour que l'EPT accompagne le Syctom dans la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion dans le marché de conception, construction et exploitation du futur centre à Romainville/Bobigny. De telles clauses doivent permettre au territoire, à ses entreprises et ses demandeurs d'emploi de bénéficier pleinement des retombées économiques du projet.

QUAND LE TRI DES DÉCHETS À LA SOURCE DEVIENT L'AFFAIRE DE TOUS

Tandis que des familles de Montrouge se sont fixé pour défi de réduire de moitié le volume de leurs déchets, les habitants du territoire du Syctom ont été de plus en plus nombreux en 2018 à se familiariser avec les nouvelles consignes de tri et la collecte des déchets alimentaires, rejoints par les commerçants sur cette expérimentation. Conscient de sa responsabilité, le Syctom accompagne les collectivités dans l'évolution des mentalités et des habitudes.

« L'idée d'une société tournée vers des choses que l'on achète et que l'on jette ne nous satisfait pas. Lorsque nous avons entendu parler du défi, nous avons vu cela comme une opportunité : celle de faire quelque chose en plus pour l'environnement. »

Eftychia, son mari et leurs deux enfants sont l'une des 63 familles montrougiennes qui se sont portées volontaires pour participer au challenge.



« Avec le soutien du Syctom, la collecte des déchets alimentaires s'est mise progressivement en place sur le territoire. Cela demande beaucoup de pédagogie pour réussir mais c'est une solution qui répond à notre volonté de trouver une issue utile aux déchets alimentaires. »

Helena MUNUERA, référente Déchets alimentaires, EPT 4 - Paris Ouest La Défense.

« Lors des opérations de porte-à-porte, chaque éco-animateur va à la rencontre de 80 habitants chaque jour. Les gens nous accueillent très bien, ils sont ouverts à la discussion, ils nous écoutent, posent des questions et nous font part de leurs doutes sur tel ou tel emballage. Avec l'extension des consignes de tri, nous leur expliquons que le geste de tri devient plus simple. »

Diane GIMONET, cheffe d'équipe de 10 éco-animateurs, bureau d'études Verdicité.



Sur les marchés, les commerçants se mobilisent pour la collecte des déchets alimentaires en adaptant leurs pratiques professionnelles.

VALORISER LES DÉCHETS, UNE HISTOIRE COLLECTIVE

Alimentaire, plastique ou mobilier, le déchet peut avoir une seconde vie. C'est le sens du message porté par le Sycotm en différentes occasions : quand il met au point des formations au compostage, quand il soutient les idées innovantes des étudiants dans le cadre du concours Design Zéro Déchet ou encore quand il invite écoliers, lycéens et grand public à découvrir les coulisses de ses installations.

Chaque année, le Sycotm ouvre les portes de ses installations aux scolaires qui viennent découvrir ses activités et comprendre les enjeux liés à la prévention et la gestion des déchets.



La visite d'un centre comme Isséane est très instructive car elle permet de découvrir les coulisses d'un service urbain essentiel à notre quotidien. La dimension souterraine de l'installation et la performance des machines sont impressionnantes ! Le site, construit au bord de la Seine, est très bien intégré. »

Cécile,
Vanvéenne.



J'ai imaginé un projet pour sensibiliser le public à la pollution des océans, en mettant à sa disposition, dans les ports, un service mobile de collecte et de transformation des déchets en polyéthylène. Grâce au rotomoulage (technique de transformation des matières plastiques, NDLR), les gens repartent avec un nouvel objet issu des déchets qu'ils ont apportés. C'est de l'écologie positive et non punitive. »

Léna MOREAU,
étudiante à l'école Boulle,
1^{er} prix du concours Design Zéro Déchet 2018.



Les particuliers se montrent intéressés par le compostage : ils trouvent de plus en plus anormal de devoir jeter des biodéchets dans la poubelle des ordures ménagères. »

Jean-Jacques FASQUEL,
maître composteur.



Nous redonnons une seconde vie aux jouets jetés et une seconde chance aux salariés en insertion au sein de l'association. Cela crée des passerelles solides vers un emploi durable. »

Claire TOURNEFIER-DROUAL,
fondatrice et directrice du développement
de l'association Rejoué.



MODERNISATION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA VALORISATION

Le défi du tri et de la valorisation des déchets exige de nouveaux moyens, en termes de R&D, pour faire émerger de nouvelles filières, mais aussi pour se doter d'installations plus performantes ou encore pour développer des solutions de transport bas carbone. Dans tous les cas, le Syctom s'engage pour accompagner la transition écologique de son territoire et construire une ville durable respectueuse de son environnement et de ses habitants.



L'énergie du réseau de chaleur de la CPCU est issue d'un mix énergétique composé à plus de 50% d'énergies locales, renouvelables et de récupération. Celles-ci proviennent à 45% de la valorisation énergétique des déchets ménagers produite par les trois unités du Syctom. Le recours à ces énergies, comme alternative aux combustibles fossiles, contribue à lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air en Île-de-France. Cela illustre la façon dont la CPCU conçoit et développe son réseau : en tirant partie des caractéristiques et ressources du territoire. »

Karine LERIN ROBERT,
responsable du dispatching à la CPCU.



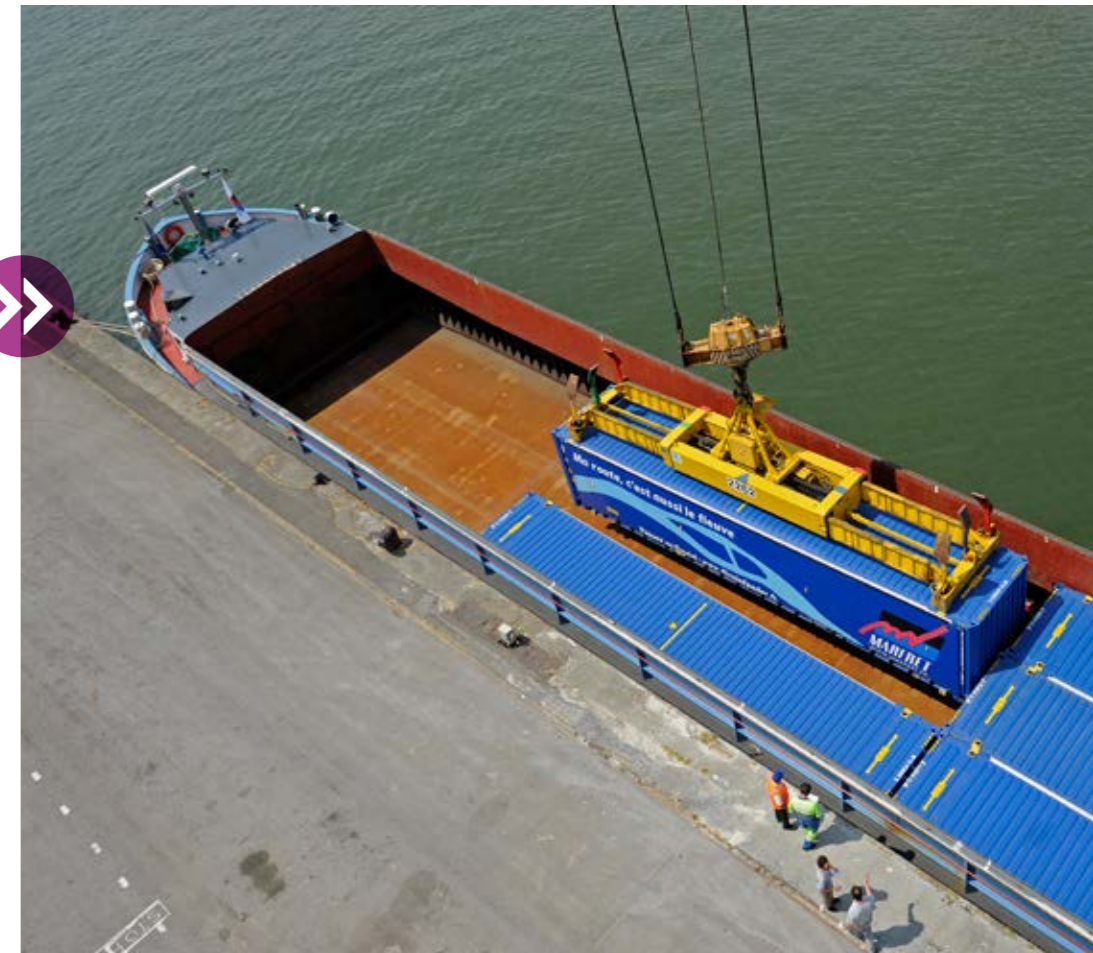
Grâce aux nouveaux process de tri, davantage automatisés et équipés avec de nombreuses machines de tri optique en amont des tables de tri, les conditions de travail des agents sont améliorées. Affectés à des opérations de sur-tri, les agents ont des missions renforcées sur le contrôle de la qualité. »

Romain PELISSOU,
directeur du recyclage, Syctom.



La Seine est la ligne de vie qui nous relie à Paris et au Syctom, c'est donc pour nous une évidence environnementale et logistique d'avoir recours au transport fluvial : aujourd'hui, plus de 80 % du papier qui alimente notre usine arrive ainsi par barge. »

Arnaud DAUXERRE,
chargé des achats de matière papier recyclable, entreprise UPM Chapelle-Darblay.



Le projet Cométhà, développé avec le SIAAP, met en synergie expertises et stratégies de performance pour développer des solutions innovantes qui répondent aux enjeux d'une ville durable.

Au sein de l'écoquartier des Docks à Saint-Ouen-sur-Seine, la modernisation de l'Étoile Verte a été conçue pour que le centre soit en interaction avec son environnement urbain.



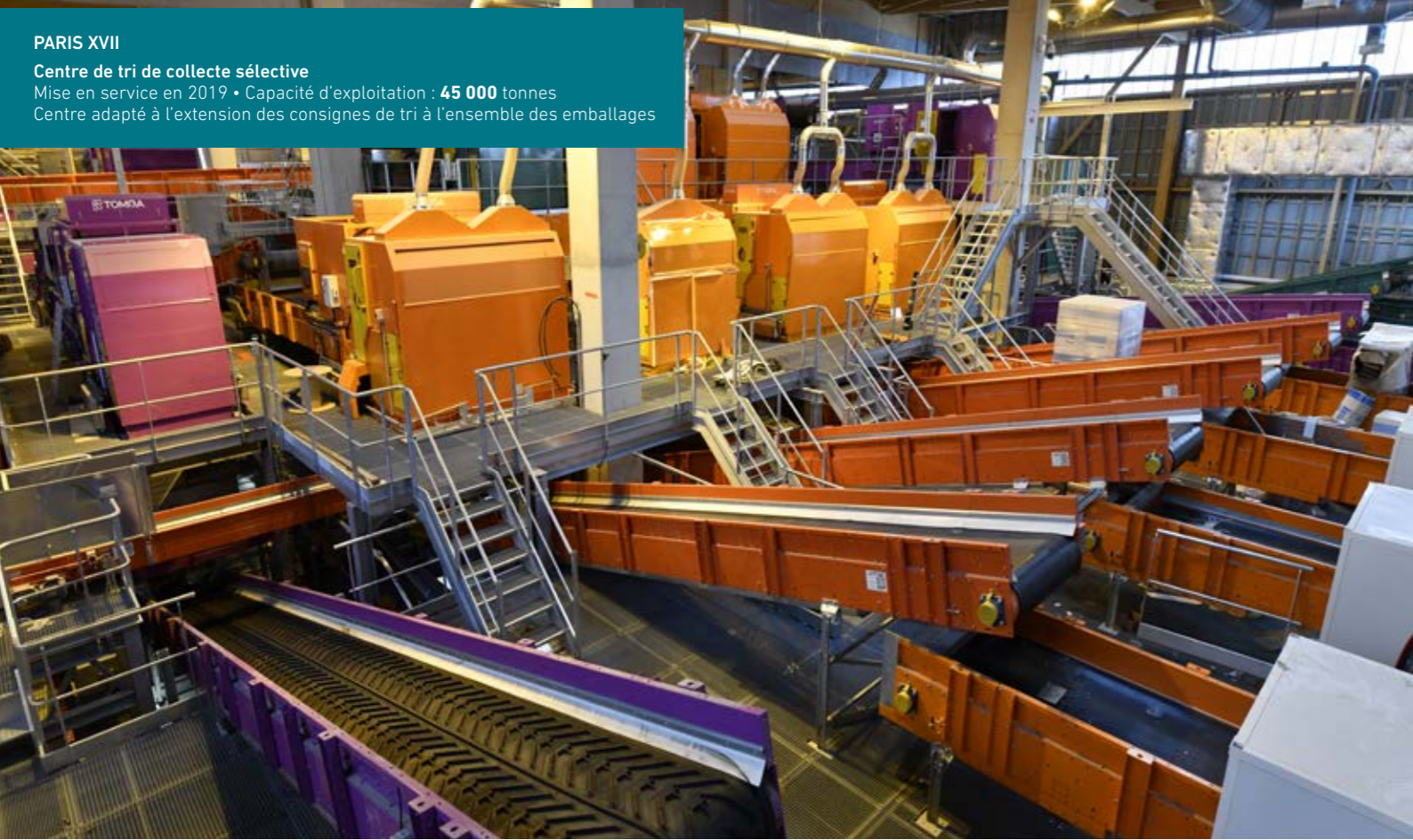
EXEMPLARITÉ ET RESPONSABILITÉ POUR DEMAIN

Fortement engagé dans la mutation de notre société, le Sycotom se consacre, à travers l'exercice de sa mission de service public, à sensibiliser et susciter des prises de conscience, cultivant au quotidien l'exemplarité et la transparence. Sur son territoire comme à l'international, il entend jouer un rôle moteur en faveur de la transition écologique, dans une dynamique collaborative basée sur l'innovation.

« Sur le territoire du Grand Paris, qui concentre 10% des déchets produits en France, il apparaît indispensable d'instaurer une dynamique collective pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi en termes de réduction des déchets et de recyclage. Dans cette entreprise d'envergure, le Sycotom a un rôle particulier de coordinateur à jouer, pour animer le dialogue entre les acteurs concernés et construire avec eux une vision concertée, à moyen et long terme, des enjeux de prévention, de collecte et de traitement des déchets sur le territoire. »*

Michel CADOT,
Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

* Objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, repris dans la feuille de route « économie circulaire » et renforcés dans le paquet européen « économie circulaire ».



PARIS XVII
Centre de tri de collecte sélective
 Mise en service en 2019 • Capacité d'exploitation : 45 000 tonnes
 Centre adapté à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages

UN ACTEUR EXEMPLAIRE

Acteur d'un service public responsable, le Syctom s'attache à optimiser et moderniser son fonctionnement pour faire face aux nouveaux enjeux environnementaux et économiques, dans un souci de transparence et de lisibilité de son action. Son engagement se manifeste autant dans sa mission quotidienne, aux côtés des acteurs du traitement des déchets, que dans l'attention portée à la qualité de vie au travail aux côtés des agents.

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE
 Afin d'harmoniser la représentation de son identité dans la communication et faciliter son identification par le grand public, le Syctom s'est doté d'une nouvelle identité visuelle : un logo au design repensé et une couleur de référence. L'ensemble des supports de communication a été décliné avec cette nouvelle identité.

UNE DÉMARCHE RSE EN PLEIN ESSOR

La politique de responsabilité sociale et environnementale, initiée fin 2015 par le Syctom, répond à plusieurs objectifs : s'adapter à un contexte réglementaire, économique, sociétal et territorial en constante évolution, pour mieux se projeter dans l'avenir, mais aussi explorer de nouvelles pratiques, toujours plus responsables et exemplaires, notamment en termes de dialogue avec les parties prenantes. Si, en 2017, le Syctom a créé une commission RSE puis lancé officiellement sa démarche au sein de l'organisation, il a déployé en 2018 huit grands chantiers opérationnels et initié les premières actions concrètes. Pour gagner en impact et en lisibilité, le Syctom a franchi une nouvelle étape en structurant sa stratégie RSE autour de quatre axes majeurs. Ces orientations contribuent à 13 des 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de gouvernement, ce programme s'appuie sur les ODD pour répondre aux défis de la mondialisation à l'horizon 2030, en se fondant sur les trois composantes – environnementale, sociale et économique – du développement durable. Soucieux de se doter d'indicateurs universellement partagés, le Syctom a choisi d'utiliser les ODD comme outils de pilotage.

Prévenir les risques, en permanence

Jugée prioritaire, la sécurité a été le premier chantier investi par la stratégie RSE. Au-delà des obligations réglementaires inhérentes à son activité, le Syctom mène depuis l'origine une politique d'amélioration continue de ses équipements, afin de garantir la fiabilité des sites, la protection des personnes et la

préservation de l'environnement. Avec l'approche RSE, le Syctom entend consolider sa pratique, notamment en matière de prise en compte et de gestion des risques (voir le risque incendie, page 18), et aborder l'enjeu de la sécurité à travers un prisme large, en développant une culture en interne sur la thématique. Accompagné par l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi), le syndicat a mis en place un diagnostic, de façon à observer les pratiques en interne et évaluer les perceptions, des managers aux opérateurs. Présentés début 2019, les résultats de cette enquête vont permettre l'élaboration, avec les agents, d'une stratégie assortie d'un programme d'actions.

UNE GESTION MODERNISÉE, POUR GAGNER EN TRANSPARENCE

Transversale, l'approche d'amélioration continue du Syctom se concrétise aussi par une politique financière rigoureuse. Tout en contrôlant les coûts de traitement, le syndicat investit pour l'avenir, à travers une Programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Pour faire face à ce haut niveau d'engagement, le syndicat a choisi de recourir à une gestion pluriannuelle avec la procédure des AP/CP (Autorisations de programme/Crédits de paiement), outil favorisant à la fois la bonne information budgétaire et la souplesse de gestion. Le sérieux de sa stratégie a d'ailleurs été confirmé en novembre 2018 par l'attribution de la note A+ par l'agence Standard & Poor's. Dans un souci de transparence, le Syctom s'est en effet engagé dans une démarche de notation financière, une première en France pour un syndicat de traitement des déchets. La signature, en juin, d'un engagement partenarial avec la Direction régionale financière d'Île-de-France (DRFIP) est venue compléter cette dynamique de gestion transparente et optimisée. Soucieux de simplifier les démarches de marchés publics, le Syctom est allé plus avant dans la dématérialisation des procédures. Enfin, conforté dans sa volonté de transparence, il a créé cette année un espace Open Data sur son site Internet.

Investir de manière responsable et durable

Le programme d'investissement ambitieux du Syctom justifie un besoin de financement important, auquel le syndicat répond principalement par l'emprunt en 2019. Dans cette dynamique, il entend s'ouvrir à la communauté financière internationale. En septembre 2018, il a participé à Francfort, en Allemagne, à une journée d'échanges entre des organismes publics français et des investisseurs d'outre-Rhin : une opportunité de souligner sa solidité financière, d'exposer ses grands projets et ses besoins de financement. En cohérence avec sa stratégie globale, la démarche d'emprunt du syndicat intègre désormais une dimension durable : la recherche de financements verts pour ses projets contribuant à la prévention de la pollution et l'atténuation du changement climatique, en lien avec l'atteinte d'objectifs de développement durable. Début 2019, le Syctom a obtenu son premier prêt vert, pour financer le centre de tri à Paris XVII.

Contribuer à l'épanouissement professionnel de ses agents

Le Syctom accorde une attention particulière au bien-être de ses agents et à leurs conditions de travail. Après avoir étendu, en 2018, l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à de nouveaux cadres d'emploi, il a lancé une phase expérimentale de télétravail pour les agents volontaires, en vue d'une éventuelle généralisation.

Soucieux d'engager le personnel dans une démarche d'exemplarité, le Syctom a lancé en mars 2018 un appel à idées autour de la qualité de vie au travail, dont les propositions ont été sélectionnées selon des critères de faisabilité puis soumises au vote. Cinq actions concrètes ont été retenues. Parmi elles, la végétalisation des rebords de fenêtre et l'organisation de collectes occasionnelles (jouets, fournitures de bureau, etc.) pour favoriser l'économie circulaire.

LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE RSE DU SYCTOM ET LES ODD AUXQUELS ILS CONTRIBUENT

<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET À FAIBLE COÛT</p> <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Être un acteur du territoire au service de l'intérêt général</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dialogue avec les parties prenantes Créer un projet commun avec les collectivités Maîtriser les nuisances perçues et afficher la qualité de nos rejets atmosphériques Fournir de l'énergie au territoire Sensibiliser les citoyens et prévenir la production de déchets 	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIQUE</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>15 MER TERRESTRE</p> <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS ÉQUITABLES</p> <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>Promouvoir une gouvernance favorisant l'innovation et l'éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une culture de l'innovation Partager les expertises et les données du Syctom S'appuyer sur des financements responsables Mettre en place un dispositif déontologique Déployer une démarche d'achats responsables Développer une culture de la sécurité et la sûreté
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>S'engager pour la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Co-construire avec les collectivités des objectifs de tri Favoriser l'augmentation de biodéchets collectés et traités Tendre vers zéro enfouissement Réduire l'empreinte carbone Surveiller les consommations d'eau Contribuer au développement de l'économie circulaire 	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIQUE</p> <p>Impliquer les agents et contribuer à leur épanouissement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du télétravail Promouvoir la qualité de vie au travail Favoriser la cohésion et la transversalité Développer les éco-gestes

PARIS XV

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 550 000 habitants • 15 394 tonnes réceptionnées en 2018 • Capacité d'exploitation : 16 000 tonnes (capacité portée dans l'avenir à 32 000 tonnes) • Adaptation à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en cours, pour une mise en service en 2019 (capacité passée à 32 000 tonnes) • Exploitant : IHOL



UN ACTEUR SOUCIEUX DE SON ENVIRONNEMENT

La responsabilité environnementale est un engagement essentiel, plus encore en territoire urbain dense. C'est pourquoi le Syctom renforce ses moyens financiers et méthodologiques, qu'il mobilise pour garantir la bonne intégration de ses installations et limiter les impacts de son activité sur l'environnement.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES SITES

Le Syctom mène une politique volontariste de contrôle des rejets atmosphériques de ses centres. La qualité des rejets est mesurée en permanence grâce à des analyseurs placés en cheminée. De plus, les exploitants diligents annuellement quatre contrôles obligatoires à Isséane auxquels il convient d'ajouter les deux contrôles réalisés par le Syctom. Parallèlement, des campagnes de mesures des retombées atmosphériques, via des collecteurs de précipitations, sont réalisées annuellement à L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, Ivry/Paris XIII et Isséane à Issy-les-Moulineaux, sur une dizaine de points de surveillance par site, pendant deux mois. Enfin, en complément de ces contrôles, le Syctom a également recours à la biosurveillance : l'étude des mousses et lichens poussant aux environs permet d'évaluer le niveau de polluants accumulés durant leur croissance.

La traque aux mauvaises odeurs

Les nuisances olfactives à proximité des installations constituent un autre point d'attention. Sur le centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, d'importants travaux ont été engagés au cours de l'été 2018, pour limiter les nuisances olfactives aux abords du site. Concrètement, le système de circulation de l'air a été amélioré et la fermeture de certaines portes d'accès programmée, afin de contrôler et minimiser les émissions d'odeurs. Ces aménagements viennent compléter les actions déjà initiées depuis 2015, telles

que la pulvérisation d'un produit neutralisant, le curage complet de la fosse, la réalisation de relevés olfactifs par des éco-animateurs, et la mise en place d'un dialogue rapproché avec l'association Mon Voisin des Docks et les riverains. Pour aller plus loin, le Syctom a décidé fin novembre la mise en place d'un système de mesures en continu sur le site. Une fois corrélés aux observations des riverains, les résultats obtenus permettront de recenser avec exhaustivité toutes les sources olfactives et d'identifier les points d'émissions d'odeurs, deux éléments essentiels à la poursuite de la démarche.

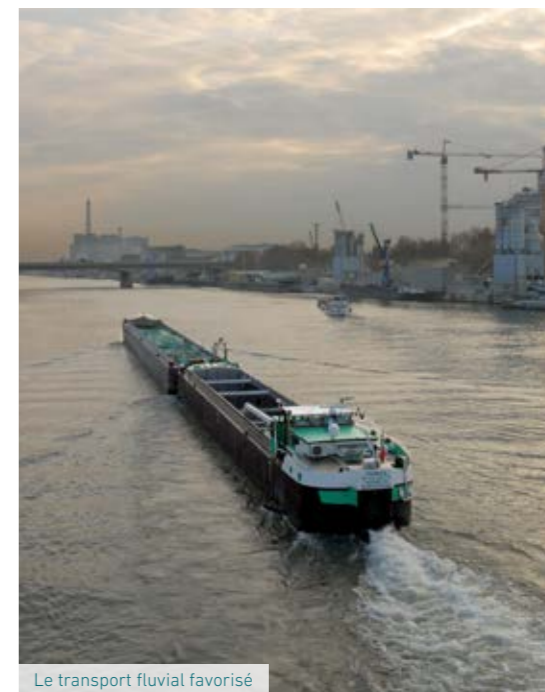
S'INSCRIRE DANS UNE STRATÉGIE BAS CARBONE

Fidèle à sa politique RSE, le Syctom démontre au quotidien son engagement à développer des pratiques innovantes et éco-responsables, dans le cadre de sa mission de service public. La réduction des rejets de gaz à effet de serre (GES) constitue une de ses priorités. Son investissement sur ce sujet se traduit par des résultats concrets, puisque les bilans annuels réalisés montrent que les émissions évitées, liées à la production d'énergie des UVE et à la valorisation des matières premières secondaires, compensent en grande partie les émissions directes, liées à l'activité.

Afin d'optimiser ses efforts pour limiter les GES, le Syctom souhaite développer l'accès à des informations fiables et précises. C'est dans cette perspective qu'il a décidé d'adhérer au CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique). Cet organisme indépendant élabore, vérifie et diffuse de manière impartiale des informations relatives aux émissions de GES et de polluants atmosphériques. Certifié ISO 9001, le CITEPA réalise notamment depuis vingt ans l'inventaire national annuel des émissions de GES en France. En devenant adhérent, le Syctom bénéficie de l'expertise d'un réseau interprofessionnel et accède à des recherches scientifiques sur la pollution atmosphérique.

Des alternatives au transport routier

Pour améliorer encore davantage son Bilan Carbone®, le Syctom entend renforcer son recours aux modes de transport alternatifs. Dans cette perspective, il s'est engagé cette année à accompagner l'innovation dans ce domaine à travers la signature de deux conventions avec ses partenaires. La première concerne le projet ASTRID (Axe Seine Transferts Régionaux Innovants des Déchets) : il s'agit notamment d'étudier



Le transport fluvial favorisé

la faisabilité d'un schéma logistique de Romainville, via le canal de l'Ourcq, jusqu'au port de Gennevilliers, pour massifier les flux avant chargement dans des bateaux à grand gabarit naviguant sur l'axe Seine Paris-Normandie. Avec ce partenariat, le Syctom s'attache ainsi à développer une approche en réseau, autour d'une chaîne logistique multi-acteurs.

Toujours dans cette perspective d'optimiser le transport, la deuxième convention concerne le projet Green Deliriver, avec GRDF. De Paris vers la périphérie, une navette évacuera via la Seine les déchets urbains vers les centres de recyclage en contrat avec le Syctom ; dans le sens inverse, elle transportera des marchandises jusqu'au cœur de la capitale. Elle comprendra un entrepôt embarqué et connecté, permettant d'optimiser la logistique et la gestion des marchandises. Green Deliriver disposera par ailleurs d'une propulsion hybride biogaz/électrique pour réduire les émissions de polluants. En apportant son expertise à ce projet, le Syctom collabore au développement d'une solution innovante à motorisation propre, intégrant les flux et les contraintes de son activité.

En 2018,
245 300
tonnes de matériaux
transportées
par voie d'eau

VIGILANCE ACCRUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES CENTRES

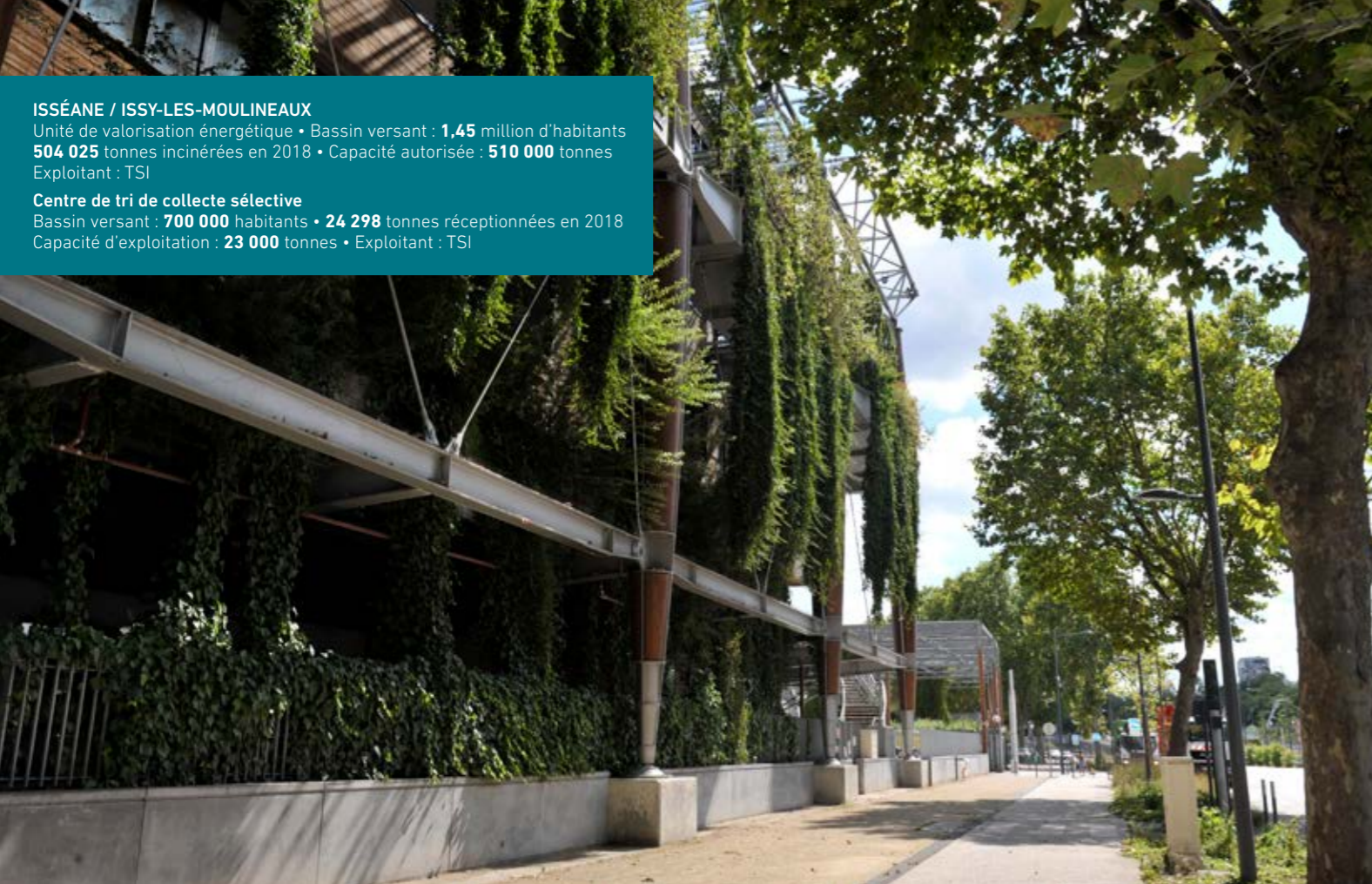
Afin d'améliorer le suivi de la qualité de l'air dans les lieux de travail, notamment les cabines de tri, le Syctom a souhaité mettre en place de nouvelles missions de contrôle des performances des installations de traitement d'air. Des campagnes de mesures vont donc compléter les dispositions réglementaires au titre du Code du travail. Prenant la forme d'états des lieux ou de contrôles ponctuels, elles visent notamment à caractériser l'exposition professionnelle aux poussières et aux bio-aérosols.

ISSÉANE / ISSY-LES-MOULINEAUX

Unité de valorisation énergétique • Bassin versant : 1,45 million d'habitants
504 025 tonnes incinérées en 2018 • Capacité autorisée : 510 000 tonnes
Exploitant : TSI

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 700 000 habitants • 24 298 tonnes réceptionnées en 2018
Capacité d'exploitation : 23 000 tonnes • Exploitant : TSI



UN ACTEUR OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

En 2018, le Syctom a soutenu, sur son territoire et au-delà, les initiatives en faveur de la construction de solutions durables et responsables. Expert en matière de gestion innovante des déchets et promoteur de l'économie circulaire, il assure son rayonnement mondial, tant à travers sa politique de coopération, que par sa présence et ses prises de position au sein d'instances et d'événements d'envergure internationale.

ENCOURAGER LES CONCEPTIONS NOVATRICES ET RESPONSABLES

Sensibiliser les créateurs de demain à la prévention des déchets constitue un levier de changement majeur, aux yeux du Syctom. Symbole de cette démarche, le concours Design Zéro Déchet (DZD), qui invite depuis 2011 des étudiants à réfléchir à l'éco-conception à travers l'élaboration de biens ou services innovants et durables, a pris un essor considérable, et ce à différents niveaux. En termes de périmètre géographique tout d'abord, puisqu'il s'est en effet ouvert pour la première fois aux élèves inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de France métropolitaine, mobilisant ainsi 278 étudiants contre 97 en 2017. Le concours a aussi gagné en visibilité, puisque le Syctom a souhaité le doter d'ambassadeurs de renom : après le studio collectif 5•5, pionnier de l'upcycling et parrain en 2018, c'est matali crasset, référence internationale du monde du design, qui en est la marraine en 2019. Cette nouvelle édition a été lancée lors de la

+140%

de taux de participation
au concours DZD
entre 2017 et 2018

Paris Design Week, le 12 septembre 2018, en marge de l'exposition « Social Design », dédiée au design responsable. Le concours met cette année à l'honneur la prévention et la gestion des déchets dans les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), auxquelles appartiennent jouets, articles de sport et de bricolage.



Le Syctom présent à la Paris Design Week 2018

De l'idée à sa concrétisation

Toujours dans le souci de toucher un public plus étendu, Design Zéro Déchet s'est entouré pour la première fois de partenaires en lien avec la thématique choisie, tels que l'association Réjoué et les enseignes Leroy Merlin et Décathlon. Ces partenariats pourraient aussi faciliter, à terme, le développement des créations proposées par les candidats, un souhait cher au Syctom. Grâce au concours DZD, neuf projets ont déjà été accompagnés ou sont en voie de concrétisation, à l'image de Bisquare. Prix du Syctom 2018, ce projet de nappe de pique-nique éco-conçue favorisant le tri des déchets a bénéficié de l'accompagnement d'un designer pour développer en juin son premier prototype.

Toujours dans le but d'encourager l'éco-conception, le Syctom s'est impliqué dans un partenariat avec FAMAE, fondation qui a lancé un concours pour financer des solutions visant à réduire ou recycler les déchets ménagers.

Accompagner l'innovation en milieu urbain

Désireux d'accompagner l'émergence d'approches novatrices dans une dynamique d'écologie industrielle et territoriale, le Syctom a aussi apporté son soutien aux « Quartiers d'innovation urbaine », un appel à expérimentations de l'Urban Lab de Paris&Co. Lancée en juin 2018, cette initiative, qui vise à tester des solutions nouvelles en conditions réelles pour en valider l'efficacité et la faisabilité, va d'abord concerner le quartier d'innovation de Paris-Rive Gauche, situé dans le 13^e arrondissement de Paris. Entreprises, associations, grandes écoles et universités ont pu déposer en juillet des propositions concrètes visant à transformer la ville et répondre à des enjeux urbains tels que la mobilité, le lien social, la végétalisation ou la gestion des déchets. Les candidatures ont été examinées par un jury composé de l'Urban Lab, de la Ville de Paris et de douze partenaires acteurs de l'urbain, dont le Syctom. Le 10 octobre 2018, les quinze

lauréats ont été dévoilés et les prototypes des projets ont été implantés en fin d'année dans le quartier, pour y être testés.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'INFLUENCE

Sur le territoire français comme à l'international, le Syctom déploie une stratégie d'influence dont l'objectif est de faire progresser la réflexion sur les problématiques du traitement des ordures ménagères, en sensibilisant parties prenantes et décideurs aux enjeux de l'économie circulaire.

Au niveau national, le Syctom a ainsi participé à l'élaboration de la feuille de route gouvernementale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), en insistant sur la nécessaire prise en compte de la question des déchets (voir les pages 32-33).

En septembre 2018, le Syctom a également apporté son expertise au 11^e forum mondial Convergences, à travers deux ateliers : l'un portant sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques

(DEEE) en Afrique ; l'autre questionnant l'innovation pour des villes inclusives et durables. L'engagement du Syctom à travers la 2^e conférence nationale sur les déchets ménagers, le 13 décembre 2018, concrétise aussi son souhait d'impulser une dynamique en faveur de l'économie circulaire et de questionner le modèle français de gestion des déchets pour en renforcer encore l'efficacité.

Cette édition, axée sur la construction d'un modèle durable et rentable, a été l'occasion de porter des messages forts comme la nécessité d'accroître la visibilité des territoires moteurs en la matière et celle de définir une stratégie nationale cohérente, impliquant tous les acteurs, pour réussir la transformation.

137

projets reçus et analysés
dans le cadre
du concours DZD



Le recyclage des DEEE en Afrique



Projet de solidarité internationale au Togo

Étendre son réseau de partenaires

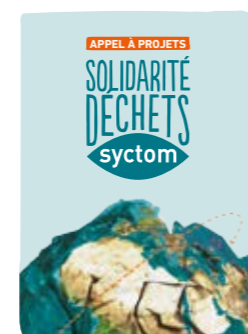
Afin d'alimenter la réflexion prospective sur ces sujets, le Syctom cherche aussi à se rapprocher d'acteurs engagés dans une approche ouverte et collaborative. Il a ainsi choisi d'adhérer à l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), organisme multi-acteurs composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités. En participant à ses nombreuses instances, le syndicat prend ainsi part au débat, notamment sur l'éco-conception et sur le travail à entamer pour la prochaine transposition en France des directives européennes issues du paquet « économie circulaire ».

Prendre position, au-delà de ses frontières

La dimension internationale des enjeux du traitement des déchets incite le Syctom à développer son influence au-delà du territoire français, notamment à Bruxelles, où il s'attache à faire entendre sa voix en tant que premier opérateur public européen. Au sein d'instances internationales (COP, expositions, forums...), il enrichit les débats et porte ses positions pour engager les parties prenantes à participer à la transition écologique. Dans cette dynamique, le Syctom est devenu cette année membre du Partenariat français pour l'eau (PFE) : il s'associe ainsi à ses travaux et réflexions sur l'économie circulaire, à la croisée des problématiques relatives à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets.

À ce titre, le syndicat est intervenu en mars 2018 au Forum mondial de l'eau, à Brasilia. Il a pu partager son expertise dans le traitement des déchets solides en milieu urbain dense et présenter, aux côtés du SIAAP, son projet innovant de co-méthanisation (voir page 21). En lui permettant de contribuer à des forums de haut niveau, ce partenariat illustre son statut d'expert, à l'étranger comme en France.

PARTAGER SON EXPERTISE



Depuis 2015, le Syctom s'implique dans le dispositif « 1% déchets » qui permet aux acteurs publics de mener des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans les pays en développement. Répondant aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, le programme de solidarité du

Syctom a permis de financer, entre 2015 et 2018, 31 projets dans l'espace des Caraïbes, en Afrique et en Asie du Sud-Est, et de mobiliser près de 2,8 millions d'euros en faveur d'actions de précollecte, de collecte, de traitement et de sensibilisation. Après trois ans d'expérience, le Syctom a tenu à structurer sa démarche pour faire émerger davantage de projets et renforcer son soutien aux initiatives locales.

Lancé en mars 2019, l'appel à projets « Solidarité Déchets Syctom » vise à formaliser et encadrer son intervention, en le dotant de critères de sélection transparents et d'un calendrier précis. La sélection des actions soutenues, ainsi que l'attribution des subventions, s'effectueront en fin d'année.

Du Kazakhstan à Manille

Parallèlement à ce programme, le Syctom poursuit son implication dans le cadre de coopérations techniques auprès de projets de collectivités étrangères. En témoigne le partenariat initié depuis l'exposition d'Astana 2017, entre le Syctom et l'autorité publique de traitement des déchets de la ville rebaptisée Noursoultan depuis mars 2019. Durant six mois, le Syctom a accompagné son homologue kazakh dans la recherche de solutions technologiques pertinentes, au regard de ses contraintes environnementales et législatives. En juin 2018, suite à la proposition de six scénarios par le Syctom, des solutions rapidement opérationnelles ont été retenues par la municipalité. Le Syctom a également décidé d'apporter son concours à un projet d'ampleur : celui de la réhabilitation de la Pasig River, à Manille, qui s'inscrit dans le cadre de l'Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat. Son intervention, centrée sur la gestion des déchets solides présents dans la rivière, s'effectue en collaboration étroite avec le SIAAP qui y mène un projet de traitement des eaux usées par les plantes.

Cultiver l'échange de pratiques et travailler en synergie

Cette dynamique collaborative se concrétise aussi par des visites de délégations étrangères dans ses installations. À Isséane, le Syctom a ainsi reçu la gouverneure de Mexico, Claudia Sheinbaum, le 11 octobre 2018. Engagée sur les questions environnementales, elle a pu découvrir le fonctionnement d'un centre de traitement de déchets à la mesure des enjeux de sa ville. En juillet, c'est Josh Frydenberg, ministre de l'Environnement et de l'Énergie australien, qui avait visité le site et échangé avec les élus délégués et les agents du Syctom.

Le Syctom entend également affermir sa position d'expert à portée internationale en matière de gestion des déchets, en cultivant le partage et l'échange d'expériences avec des acteurs inspirants, à l'échelle mondiale. Dans le prolongement du benchmark réalisé en 2017 sur les politiques de collecte de biodéchets dans quatre métropoles à l'étranger, le Syctom a organisé des rencontres avec ses structures homologues à Milan, Genève et San Francisco. Ces partages d'expérience lui ont permis de faire connaître à l'étranger ses solutions innovantes, mais aussi de dégager de nouvelles pistes de réflexion, par exemple en matière de développement de la biodiversité sur ses sites.



Josh Frydenberg, ministre de l'Environnement et de l'Énergie australien, en visite à Isséane

Le rôle moteur du Syctom en faveur de la transition écologique s'illustre enfin par sa participation à des événements internationaux majeurs, tels que le Forum mondial de l'eau à Brasilia (Brésil) ou la COP24 à Katowice (Pologne), au cours desquels a été présenté le projet de co-méthanisation avec le SIAAP. Dans la même perspective, le colloque Ville Durable, organisé au Vietnam, auquel le Syctom était invité, a été l'occasion de démontrer sa capacité à travailler en synergie avec d'autres institutions.



Le Président du Syctom accompagné d'une délégation d'élus en visite à San Francisco

NANTERRE

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,25 million d'habitants • 38 718 tonnes réceptionnées en 2018 (dont 11 834 tonnes du SITRU)
 Capacité d'exploitation : 40 000 tonnes (capacité portée dans l'avenir à 65 000 tonnes) • Tri des petits emballages métalliques depuis 2015
 Exploitant : Generis, filiale Veolia Propreté Île-de-France (marché à terme au 1^{er} trimestre 2019)



UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Le Syctom inscrit la lutte contre le changement climatique, la responsabilité sociétale et l'innovation au cœur d'une stratégie qu'il conçoit de façon collaborative. En témoignent sa participation à d'ambitieux projets et sa politique de soutien à la recherche.

SENSIBILISER, PARTAGER ET COMPRENDRE

Dans cette logique de synergie, le Syctom participe au projet « Eau, déchets et changement climatique » conduit par l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) et axé sur la création d'un livrable à destination des services publics locaux de l'environnement et de leurs partenaires. Privilégiant l'articulation des politiques eau-assainissement-déchets, ce support, dont l'élaboration est co-pilotée par le Syctom et le SIAAP, proposera un éclairage en matière d'engagements imposés aux territoires et invitera aussi les collectivités à la prise de conscience des enjeux et impacts du changement climatique au niveau local.

Soutenir activement la recherche

Le Syctom s'est engagé, en mars 2018, dans un mécénat scientifique avec la Fondation Autisme, qui souhaite mener une étude sur la corrélation entre exposition aux métaux lourds (plomb, mercure, nickel) et troubles autistiques. Si des études scientifiques démontrent que les facteurs environnementaux peuvent être à l'origine de nombreux cas, les méthodes d'analyse de la présence de ces métaux chez les patients ne sont pas abouties. Pour combler cette lacune, la Fondation Autisme a décidé de lancer une étude transdisciplinaire, menée sur trois ans, qui va s'attacher à proposer une méthodologie indiscutable, puis à effectuer des mesures fiables d'exposition aux métaux lourds. Convaincu de l'apport de ce projet, le Bureau syndical a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 110 000 euros en sa faveur.

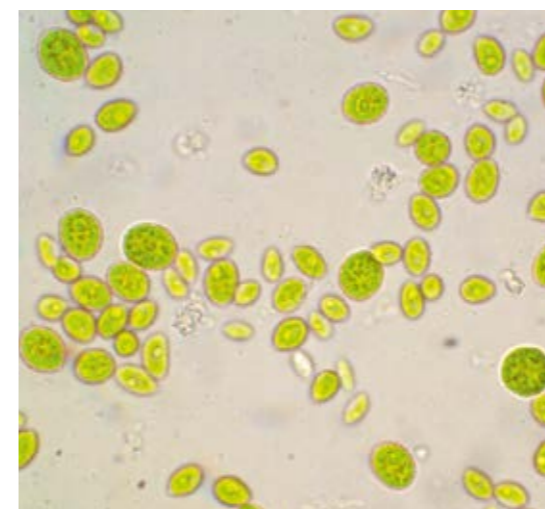
INNOVER À TOUS LES STADES DU TRAITEMENT

Le Syctom s'est investi dans différents projets de recherche innovants et transversaux, qui concernent toutes les étapes de son activité.

Limiter les émissions de GES

Soucieux de contrôler les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au traitement des ordures ménagères, le Syctom a pris l'initiative de réaliser annuellement des bilans carbone précis. Pour les affiner et les fiabiliser, il a participé cette année au programme UIOM-C14 du groupement Cabinet Merlin/Environnement SA : celui-ci propose un dispositif pour quantifier l'impact CO₂ des unités d'incinération, mais aussi pour mesurer l'énergie produite et valorisée par les centres de traitement. C'est l'UVE d'Isséane qui fait l'objet de ce projet innovant, mené en partenariat avec l'ADEME.

Au-delà de la mesure des GES, le Syctom s'investit aussi depuis 2016 dans la réutilisation du CO₂, à travers un ambitieux programme R&D visant à transformer le gaz carbonique présent dans les fumées en biomatériaux. Ce projet qui utilise des micro-organismes est en phase exploratoire. Après douze mois de recherche, une sélection rigoureuse de micro-algues et de cyanobactéries a été réalisée, à l'issue de tests en conditions réelles. Le consortium international de R&D travaille actuellement à la conception du bioréacteur nécessaire à la production des micro-organismes.



DEMAIN, DES DÉCHETS INTELLIGENTS ?

Le 3 juillet 2018 s'est tenue au Grand Palais une conférence initiée par le Syctom autour de l'intelligence artificielle. Déjà présente dans de nombreux domaines, celle-ci n'a en effet pas encore pleinement investi celui du traitement des déchets. Le syndicat a donc souhaité questionner la thématique et encourager élus, industriels et institutionnels à s'en saisir. Réunies grâce au concours de ses partenaires, près de 200 personnes ont notamment pu assister à l'intervention du philosophe Raphaël Enthoven et découvrir l'exposition « Artistes & Robots » introduite par Miguel Chevalier, artiste numérique et concepteur de la future installation lumineuse de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine.

La recherche sur les mâchefers

Le Syctom s'investit aussi activement en fin de chaîne, dans la recherche de solutions de valorisation des produits issus du traitement des déchets. À ce titre, la question de la réutilisation des mâchefers est essentielle. Le Syctom a signé cette année, avec quatre partenaires (Neo-Eco, NSAVALOR, ARMINES et Semardel) une convention de R&D, avec l'objectif de trouver de nouvelles solutions de valorisation pour ces résidus solides de l'incinération. Convaincus de leur fort potentiel, le Syctom et ses partenaires ont souhaité la mise en place d'un programme de recherche sur quatre ans. L'étude vise à identifier de nouveaux débouchés de valorisation. En encourageant leur recyclage, il s'agit de limiter le recours aux ressources, énergie et matière première, et de réduire les coûts via une gestion innovante.

Directeur de la publication Jacques Gautier | **Rédacteurs en chef** Martial Lorenzo, Patrice Furé | **Directrice de la communication** Véronique Menseau | **Coordination** Solène Patron, Julien Bieganski | **Crédits photos** Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers / Thierry Dehesdin ; Black Euphoria, Mathieu Génon, Bertrand Guigou, Jean-François Humbert, Erwann Le Gars, Gabrielle Medina, Didier Raux ; 1R2Com / Florence Bonny ; AIMF ; CNIM / Franck Badaire ; Groupement IP13 / AIA Architectes ; UPM / Laurent Saintier ; Neorama ; Reichen et Robert & Associés ; Rejoué ; SIAAP ; Solidarité technologique ; Voxels Productions | **Rédaction-Conception-Réalisation** stratéact' | **Imprimé par** Merico Delta Print | **Juin 2019**



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, boulevard de Sébastopol | 75001 Paris | Tél. 01 40 13 17 00
www.syctom-paris.fr



@lesyctom

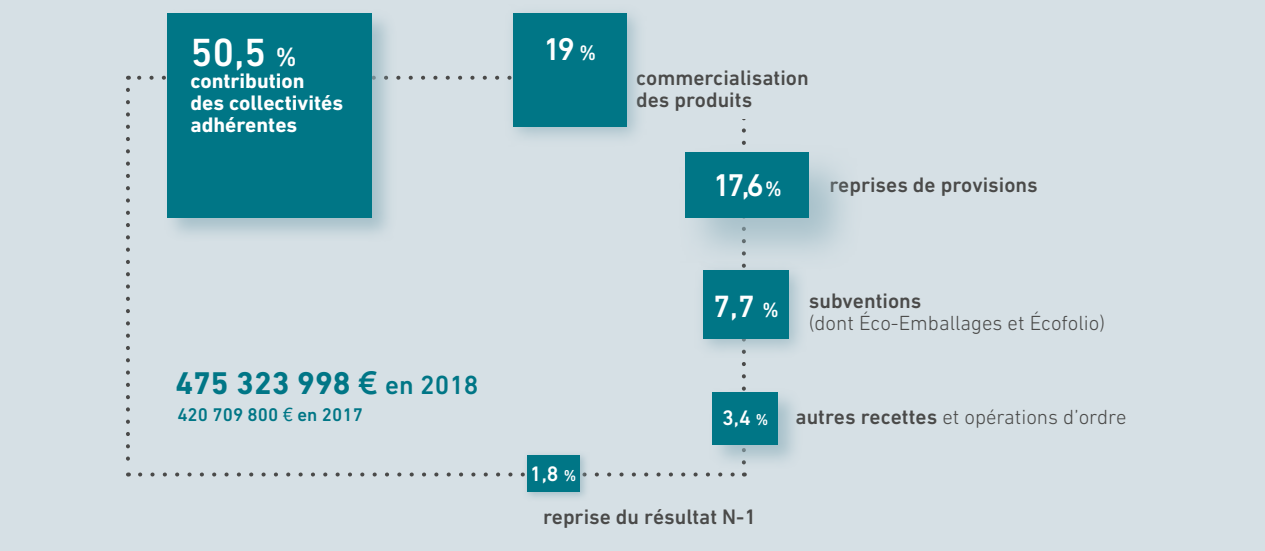
2018

RAPPORT TECHNIQUE
& FINANCIER

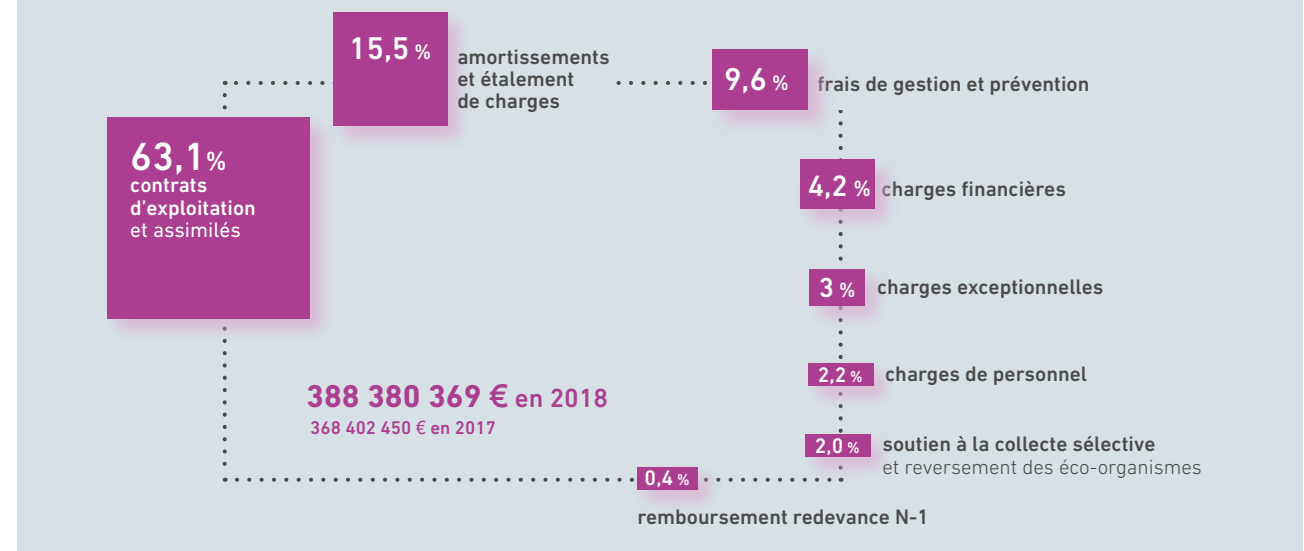


FONCTIONNEMENT

Recettes 2018



Dépenses 2018



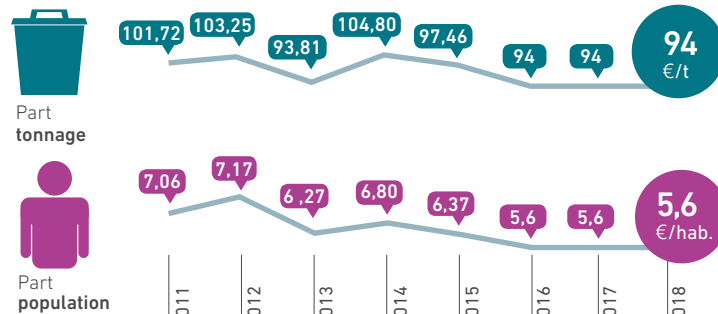
UNE REDEVANCE INCHANGÉE

En 2018, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et de la part population restent inchangés par rapport à la tarification instaurée par le Syctom en 2016 et poursuivie en 2017 (**94 €/t et 5,6 €/habitant**).

Les tarifs de la redevance et les soutiens versés au titre de la collecte sélective (**5 à 30 €/t de collecte sélective – gratuité pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015**) ainsi que des biodéchets (**5 €/t de déchets alimentaires**) ont également été maintenus, afin d'inciter au développement des performances de tri et de la collecte des déchets alimentaires.

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Syctom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à **239,8 M€** en 2018 et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **7,9 M€** (+11,5 % par rapport à 2017). Aussi, à périmètre constant, les redevances ont évolué de près de **3 M€** en raison d'une part de l'intégration de Noisy-le-Grand au 1^{er} juillet 2018, et d'autre part de l'augmentation des apports en objets encombrants, ordures ménagères et collecte sélective par rapport à 2017.

En 2018, les redevances appelées auprès des adhérents du Syctom ont représenté **50,5 %** des recettes de fonctionnement, suivies par la vente de produits (**19 %**) et les soutiens des éco-organismes (**7,7 %**).

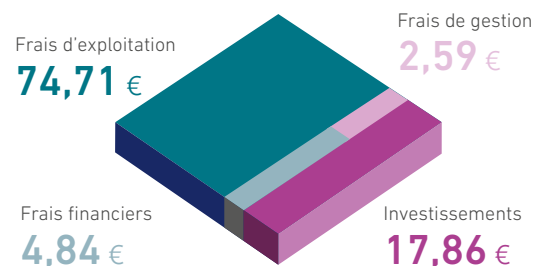
La vente d'électricité est en hausse de **+0,2 M€ (5,9 M€)** contre **5,7 M€** en 2017) en raison du bon fonctionnement des groupes turbo-alternateurs sur les centres.

La valorisation matière est en baisse de **-2,5 M€ (20 M€)** contre **22,5 M€** en 2017) en raison notamment d'un faible effet volume et d'un effet prix plus important.

Les soutiens versés par les éco-organismes (Citeo, Eco-Mobilier et Ocad3E) et les subventions connaissent une diminution de **-2,2 M€ (36,6 M€)** contre **38,8 M€** en 2017), s'expliquant par le nouveau barème F.

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



VENTE DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

La vente de produits correspond à la valorisation énergétique (vapeur et électricité) et à la valorisation matière (produits issus du tri de la collecte sélective, de la collecte des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères).

La valorisation énergétique connaît une hausse en 2018. Les recettes de vapeur ont augmenté de près de **6 M€ (62,8 M€)** contre **57,1 M€** en 2017) en raison de la plus grande disponibilité des centres du Syctom.

DES COÛTS D'EXPLOITATION EN HAUSSE

245,2 M€

En 2018, les contrats d'exploitation représentent près de 67% des dépenses d'exploitation (hors dépenses exceptionnelles), soit environ 251 M€ (208 M€ en 2017).

La principale explication réside dans l'avenant au marché de l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine dans lequel la décompensation a été posée. Celle-ci induit une hausse des dépenses d'exploitation de 27,2 M€.

Par ailleurs, des coûts sont orientés à la hausse :

- les dépenses de traitement en incinération (+4,3 M€), dont la hausse est liée principalement à celles des tonnages incinérés à Isséane et en centres extérieurs pour palier la baisse de capacité de L'Étoile Verte (en cours de travaux) ;
- les dépenses d'enfouissement (+4,8 M€), suite à une augmentation des tonnages à enfouir en lien avec une plus faible capacité d'incinération dans les centres à Ivry/Paris XIII et L'Étoile Verte ;
- les dépenses de GER - Gros Entretien et Réparations (+4,2 M€), sur l'ensemble des sites conformément à l'application contractuelle du programme de GER ;
- les dépenses de tri (+ 2,2 M€), dont la progression est liée à la hausse des tonnages, aux travaux à Paris XV et à l'accroissement du coût d'exploitation suite au recours aux centres de tri extérieurs ;
- les dépenses de transfert (+1 M€), en raison d'une utilisation accrue des marchés de secours pour le traitement par incinération des OM et à une redistribution générale des tonnages entre les sites de traitement de la CS justifiée par les travaux à Paris XV ;
- les dépenses liées aux biodéchets ont doublé entre 2017 et 2018, suite à la mise en œuvre du dispositif de collecte et traitement des déchets alimentaires des gros producteurs sur certains territoires expérimentaux membres du Syctom ;
- le traitement des mâchefers connaît une légère baisse (-0,5 M€) justifiée par le démarrage de nouveaux marchés pour les mâchefers à Ivry/Paris XIII et à L'Étoile Verte.

CHARGES DE PERSONNEL

8,7 M€

Avec un effectif pourvu de 125 agents au 31 décembre 2018, la masse salariale représente moins de 3 % des dépenses de fonctionnement du Syctom.

DES ACTIONS INNOVANTES ET COMPLÉMENTAIRES

6,6 M€

La montée en puissance du programme ambitieux de prévention des déchets et de développement des biodéchets (5,7 M€).

L'année 2018 est marquée par une progression continue des missions des éco-animateurs afin de renforcer les actions menées en faveur du tri et de la prévention.

Les équipes d'éco-animateurs ont notamment conduit des opérations de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants pour renforcer le geste de tri, en lien avec les nouvelles consignes de tri élargies à tous les emballages et le tri à la source des biodéchets mis en place dans des territoires.

Les éco-animateurs sont également intervenus sur le terrain pour promouvoir la pratique du compostage, collectif ou individuel, et accompagner la démarche d'éco-conception avec le concours Design Zéro Déchet qui s'ouvre désormais à l'échelle nationale.

La poursuite du programme de solidarité internationale dans le domaine des déchets.

15 conventions ont été approuvées en 2018 par le Bureau syndical du Syctom (0,9 M€) pour accompagner des projets de solidarité internationale dans une logique de partage de savoir-faire et d'expertise. Ce programme est réalisé dans le cadre du « 1% solidaire » instauré par la loi du 7 juillet 2014.

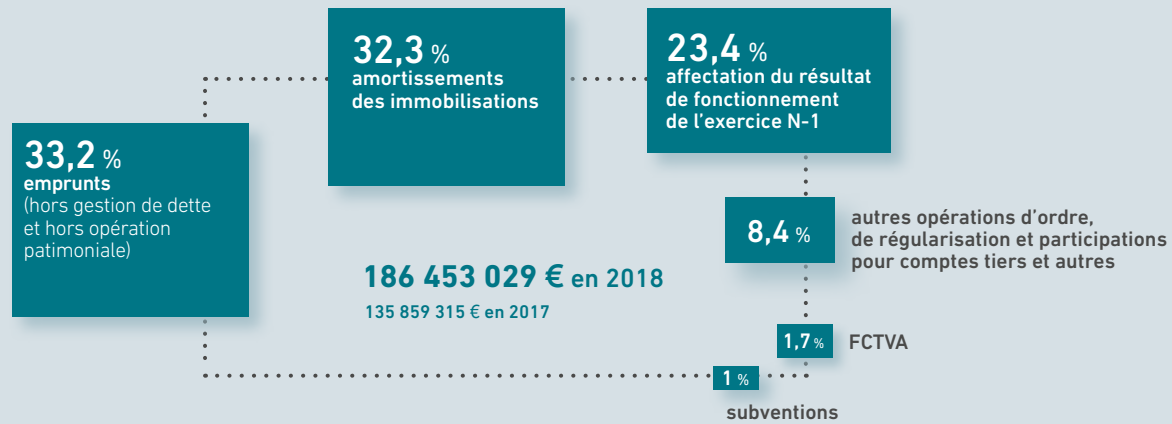
AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

60,2 M€

Les amortissements représentent 60,2 M€ en 2018. Ils sont en légère progression par rapport à 2017 (59,1 M€). Ce niveau d'amortissement (15,5 % des dépenses de fonctionnement en 2018) assure un autofinancement de la section d'investissement permettant de limiter l'endettement du Syctom.

INVESTISSEMENT

Recettes 2018



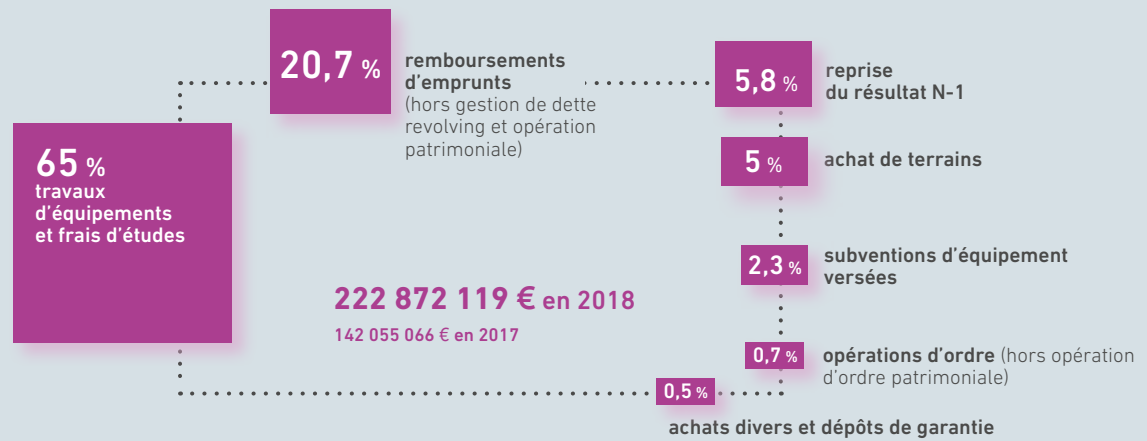
DETTE 2018 : ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette a progressé de +3.9%, et s'élève à 425 M€ fin 2018 contre 409 M€ fin 2017. Plusieurs opérations expliquent cette évolution : le remboursement de l'annuité en capital pour les emprunts contractés précédemment, le remboursement anticipé d'un emprunt structuré risqué, de nouveaux emprunts mobilisés fin 2018, etc. Dans le cadre de ces nouveaux emprunts, le Syctom privilégie l'indexé pour réduire la part du compartiment fixe et la forte exposition au risque de baisse des taux d'intérêt.

Ainsi, dès 2018, la structure de la dette a évolué vers un rééquilibrage en faveur des taux variables :

- une baisse de la part des taux fixes, passant de 67 % en 2017 à 64 % en 2018 ;
- une progression de la part des taux variables, passant de 5 % à 16 % ;
- une baisse de la part des prêts structurés, passant de 28 % à 20 %.

Dépenses 2018



INVESTISSEMENT : ACCÉLÉRATION DES PROJETS ENGAGÉS

162,1 M€

En 2018, le Syctom a poursuivi son programme d'investissement :

- finalisation des études et début des travaux pour la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII ;
- poursuite des travaux relatifs au traitement des fumées à L'Étoile Verte et à l'opération de requalification architecturale ;
- continuité des travaux au centre de tri de collecte sélective à Paris XVII ;

- lancement de la procédure pour le projet de construction du nouveau centre à Romainville ;
- début du projet de co-méthanisation Syctom/ SIAAP ;
- poursuite des travaux d'amélioration continue et de mise en conformité des installations.

Programme d'investissement par site

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ TTC

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2018
ROMAINVILLE	projet de rénovation de la ligne de tri de collecte sélective et travaux de génie civil	2015-2016	10,5
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2021	52,43
IVRY / PARIS XIII	projet de centre de valorisation énergétique	2007-2027	34,16
PARIS XV	projet de rénovation du centre de tri de collecte sélective 2017-2019		8,05
PARIS XVII	projet de centre de tri de collecte sélective	2010-2019	36,09
AUTRES PROJETS (ROMAINVILLE ET SYCTOM / SIAAP)			7,98
AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			1,71
TOTAL			150,92

TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ TTC

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2018	
ISSÉANE	1,45	
IVRY / PARIS XIII	3,05	
NANTERRE	0,98	
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	4,63	
SEVRAN	1,04	
TOTAL	11,15	
TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS		162,07

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 27 juin 2019.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	510 000	510 000	504 025
IVRY / PARIS XIII	730 000	700 000	686 788
L'ÉTOILE VERTE	650 000	500 000*	489 986

* Capacité réduite en 2018 en raison d'un arrêt pour travaux

5 CENTRES DE TRI			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	22 500	23 000	24 298
NANTERRE	40 000	40 000	38 718*
PARIS XV	20 000	16 000**	15 394
ROMAINVILLE	53 000	53 000***	50 774
SEVRAN	20 000	20 000	19 141

* Dont 11 834 t du SITRU
** Capacité réduite à la suite de travaux en 2018
*** Capacité passée à 53 000 t en 2018

DÉCHÈTERIES	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
GENNEVILLIERS	5 616
IVRY / PARIS XIII (FERMETURE 31/01/2018)	176
MEUDON	5 282
NANTERRE	6 957
ROMAINVILLE	6 558
26 DÉCHÈTERIES MOBILES DES HAUTS-DE-SEINE	1 908
DÉCHÈTERIE MOBILE IVRY	329

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	85
NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	
Chiffres du recensement de la population 2015 avec l'évolution estimée pour 2018	5 819 347
TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS	
Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes)	1 899 271
Réquisitions (en tonnes)	175
COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)	
Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	187 070
Verre	0
Objets encombrants	223 408
Déchèteries	26 827
Déchets alimentaires	4 959
Déchets verts	41
REDEVANCES	
Part tonnage (en €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants)	94
Part population (en €/hab.)	5,6

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

CENTRES D'INCINÉRATION	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (AZUR)	25 442
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (SIDRU)	3 939
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SITRU)	15 072
CRÉTEIL (SMITDUVM)	1 678
MASSY (SIMACUR)	3 087
OUARVILLE (SITREVA)	2 692
RUNGIS (RIVED)	8 829
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (SIETREM)	29 652
SARCELLES (SIGIDURS)	23 207
VAUX-LE-PÉNIL (SMITOM LOMBRIC)	539
VILLEJUST (SIOM)	6 577
VILLERS-SAINT-PAUL (SMDO)	1 929

CENTRES DE TRI DE CS	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES*
BUC (NICOLLIN - TRANSFERT)	61
IVRY (DERICHEBOURG - TRANSFERT)	-94
LE BLANC-MESNIL (PAPREC/SITA)	20 671
LIMEIL (SITA)	26 096
NANTERRE (DERICHEBOURG - TRANSFERT)	8
RAMBOUILLET	894
RUNGIS (RIVED)	2 846
SAINT-THIBAUT (SIETREM)	936

CS: collecte sélective
* Pour les centres de transfert: quantités réceptionnées = entrant - sortant

CENTRES DE TRI DES OE	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES (APPORTS DIRECTS)
BONNEUIL (TAÏS)	8 428
BUC (NICOLLIN)	10 106
CHÂTILLON (TAÏS)	7 710
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 139
GENNEVILLIERS (SITA)	30 678
IVRY (CEMEX)	28 826
LA COURNEUVE (PAPREC)	47 309
NOISY (DRT)	40 513
PIERREFITTE (CDIF)	4 455
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 27 976
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 13 833

OE: objets encombrants

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX	QUANTITÉS
ISDD VILLEPARISIS (SUEZ)	33 524
ISDND BOUQUEVAL (REP)	32 368
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	121 943
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	623
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	5 046
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	81 430
MINE DE SEL SONDESHAUSEN (MINDEST)	5 815

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Sycotom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2018 - hors provisions)	328,2 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-Emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER)	203,8 M€ TTC
Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales)	611,3 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Sycotom 2,8 M€ Reversements liés au verre 2,9 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Citeo 32,7 M€ OCAD3E 0,2 M€ Éco-Mobilier 3,7 M€

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	
Électricité (EN MWH)	130 750
Vapeur (EN MWH)	2 752 428
Mâchefers (EN TONNES)	302 107
Ferreux (EN TONNES)	35 697
Non-ferreux (EN TONNES)	2 993

RECYCLAGE ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN TONNES)	
Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	135 190

RECYCLAGE ISSU DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)	
Bois, ferrailles, gros cartons	140 287

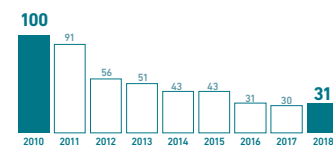
DÉCHÈTERIES (EN TONNES)	
	16 048

AMENDEMENT ORGANIQUE (EN TONNES)	
	4 260

ENFOUISSEMENT

ISDND (EN TONNES)	(HORS REFUS DE TRI)
	152 265

INDICE DE RÉDUCTION des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage Base 100 en 2010



RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ HT

ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS	
Journaux/magazines	3,2
Emballages plastiques	2,6
Cartons et EMR	4,6
Gros de magasin	0,6
Acier	0,4
Ferrailles et non-ferreux issus des OE	1,2
Verre	3,1
Bois	0,1
TOTAL	15,8

ISSUES DE L'INCINÉRATION	
Ferrailles	1,8
Non-ferreux	2,4
TOTAL	4,2

TOTAL	20
--------------	-----------

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€ HT

ISSUES DE L'INCINÉRATION	
Vente de vapeur et d'électricité (Isséane)	18,1
Vente de vapeur et d'électricité (Ivry/Paris XIII)	23,8
Vente de vapeur et d'électricité (L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine)	26,6
TOTAL	68,5

MEURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

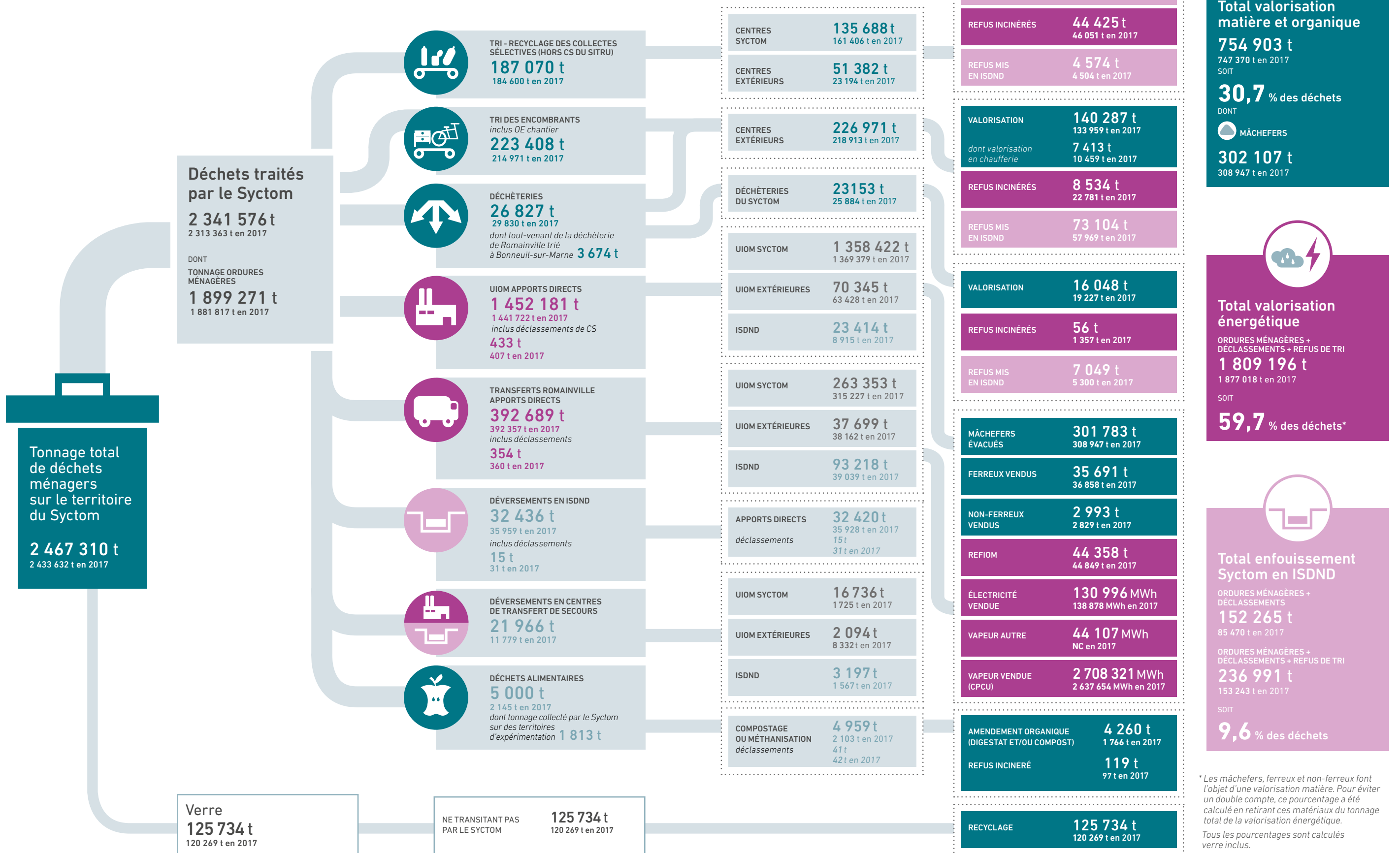
Amélioration continue et sécurité des installations du Sycotom

- Lancement du marché d'installation de la vidéo protection sur les quais de déchargement des centres Isséane et à Ivry/Paris XIII
- Achèvement des travaux de détection des feux de fosse du centre à Ivry/Paris XIII
- Achèvement des études d'amélioration de la protection incendie du centre à Ivry/Paris XIII
- Achèvement des études de métallerie liées à la conformité machine des centres de L'Étoile Verte et à Ivry/Paris XIII
- Achèvement des travaux d'installation de la vidéo protection sur le quai de déchargement du centre de L'Étoile Verte
- Achèvement des travaux de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail du quai de déchargement du centre de L'Étoile Verte
- Achèvement des études d'amélioration du réseau incendie du centre Isséane
- Achèvement des travaux de métallerie liés à la conformité machine du centre Isséane
- Achèvement des travaux d'électricité liés à la conformité machine des centres à Sevran et à Nanterre
- Poursuite de la participation au groupe ICSI

Contrôle des rejets au milieu

- Modernisation de l'UVE L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine:
 - Lancement des travaux de modification de la première ligne de traitement de fumées
 - Lancement des travaux de modification du traitement des effluents industriels
 - Lancement d'un marché pour le suivi et l'identification des sources d'odeurs
- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Sycotom) des rejets à la cheminée des UVE.

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRAITEMENT EN 2018



* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

COÛTS DE TRAITEMENT

2018



Coût par flux de déchets et mode de traitement (en M€)

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***
Tonnages traités	1 813 122	154 311	186 840	225 921	27 988	3 132
Marchés et charges d'exploitation *	162,3	15,4	50,2	28,2	5,1	0,5
Récupération de TVA	-3,3	-0,3	-4,0	-0,6	-0,1	0,0
Amortissement/Frais financiers	64,7	1,3	9,6	-	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	233,7	16,3	55,9	27,6	5,0	0,5
Recettes de vente de matières	4,1	-	11,8	1,5	0,1	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	9,0	-	24,6	1,8	0,1	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	68,1	-	1,9	-	0,1	-
TOTAL RECETTES PROPRES	81,3	-	38,3	3,3	0,2	-
COÛT NET DE TRAITEMENT	142,4	16,3	17,6	24,3	4,7	0,5
	79 €/t	105 €/t	94 €/t	107 €/t	170 €/t	165 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	4,1	0,1	6,5	1,9	-	0,1
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	-	-	6,0	1,9	0,0	-
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	4,1	0,1	0,5	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	3 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	146,5	16,4	18,2	24,3	4,7	0,6
	81 €/t	106 €/t	97 €/t	107 €/t	170 €/t	195 €/t

* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement

** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

*** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2018

- Les biodéchets poursuivent leur montée en puissance pour un coût (€/t) stable par rapport à 2017.
- Le coût de traitement de la CS en €/t est également stable car la croissance des dépenses est compensée par une évolution des recettes de même ampleur. On note une hausse significative des soutiens des éco-organismes alors que les recettes matière marquent le pas.
- Les coûts de traitement (€/t) des OE et des déchèteries sont relativement stables.
- En revanche, le coût net du traitement par incinération augmente significativement (+10€/t) du fait de la progression des dépenses de GER, tandis que les soutiens des éco-organismes diminuent (car réorientés vers la CS) alors que les tonnages traités diminuent du fait des arrêts pour travaux de L'Étoile Verte.
- La progression de 19 M€ du coût net global (soit +6€/t et +3€/hab) s'explique principalement par la hausse du coût de traitement des OM et par des travaux à L'Étoile Verte qui entraînent une augmentation du recours au traitement à l'extérieur en ISDND (+7,6M€) tandis que les coûts fixes des UIOM du Sycotom demeurent et que les recettes diminuent. On note également la progression des dépenses liées à la prévention et à l'expérimentation relative aux biodéchets (+2,2M€).

* hors doubles comptes tels que par exemple certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

** en 2018, pour le calcul des ratios en €/hab, la population de Noisy-le-Grand est coefficienté 0,5 car l'adhésion est intervenue en milieu d'année

2017



	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***
Tonnages traités	1 857 511	87 348	184 600**	218 913	29 830	2 063
Marchés et charges d'exploitation *	154,9	8,3	46,5	27,4	5,5	0,4
Récupération de TVA	-2,0	-0,1	-3,7	-0,4	-0,1	-0,0
Amortissement/Frais financiers	63,7	0,5	10,2	-	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	216,7	8,6	53,1	27,0	5,4	0,3
Recettes de vente de matières	3,9	-	14,2	1,9	0,1	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	12,8	-	19,5	1,6	0,1	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	67,2	-	1,9	-	0,1	-
TOTAL RECETTES PROPRES	83,9	-	35,6	3,5	0,2	-
COÛT NET DE TRAITEMENT	132,4	8,6	17,4	23,5	5,2	0,3
	71 €/t	99 €/t	94 €/t	107 €/t	173 €/t	166 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	4,0	0,1	5,5	1,6	0,0	0,1
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	-	-	5,1	1,6	0,0	-
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	4,0	0,1	0,5	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	3 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	136,4	8,7	18,2	23,0	5,3	0,4
	73 €/t	100 €/t	98 €/t	105 €/t	174 €/t	196 €/t

** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

*** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

2016



	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
Tonnages traités	1 864 357	81 472	181 110	204 804	13 764
Marchés et charges d'exploitation *	154,6	7,0	43,4	25,0	2,0
Récupération de TVA	-1,4	-0,1	-3,4	-0,3	-0,0
Amortissement/Frais financiers	63,5	0,1	7,2	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	216,6	7,0	47,3	24,7	2,0
Recettes de vente de matières	2,7	-	13,1	1,5	0,1
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	12,9	-	18,6	1,5	0,1
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	63,4	-	1,9	-	-
TOTAL RECETTES PROPRES	79,0	-	33,7	3,1	0,1
COÛT NET DE TRAITEMENT	137,7	7,0	13,6	21,6	1,8
	74 €/t	86 €/t	75 €/t	106 €/t	133 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	3,8	0,1	5,4	1,5	0,0
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	-	-	5,0	1,5	0,0
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	3,8	0,1	0,4	-	-
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	141,5	7,1	13,9	21,6	1,8
	76 €/t	87 €/t	77 €/t	106 €/t	133 €/t

Quelques éléments de méthodologie

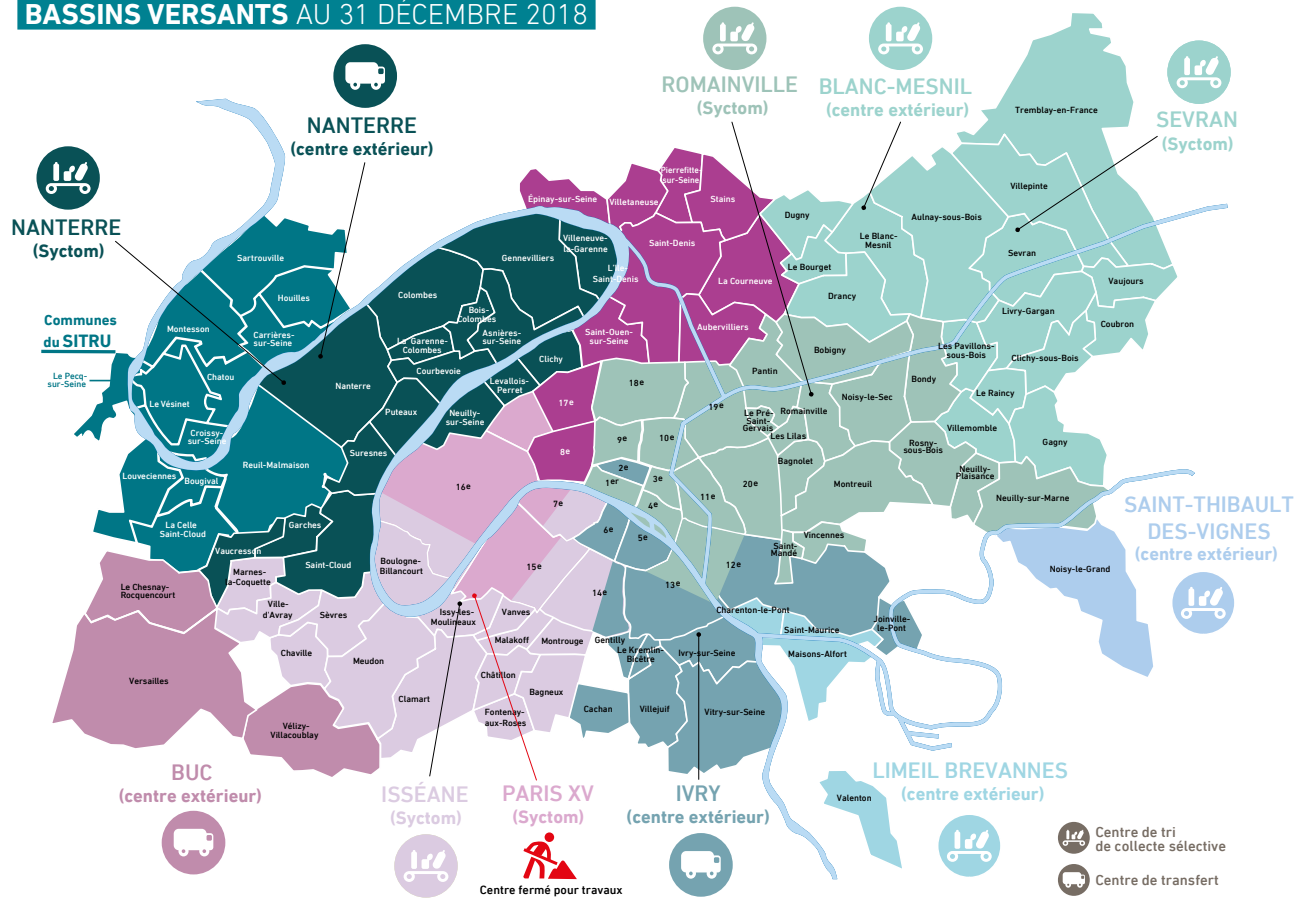
- La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement éco-emballage, reversement éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
- Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
- À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.

* hors doubles comptes tels que par exemple certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

** en 2016, pour le calcul des ratios en €/hab, la population de Noisy-le-Grand est coefficienté 0,5 car l'adhésion est intervenue en milieu d'année

COLLECTE SÉLECTIVE

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2018



RÉPARTITION DES TONNAGES 2018



CENTRES DE TRI DU SYCTOM	ISSÉANE	NANTERRE (APPORTS SYCTOM)	NANTERRE (APPORTS SITRU)	PARIS XV	ROMAINVILLE	SEVRAN
ISSÉANE	24 298	24 297	-110	88	17 655	TSI
NANTERRE (APPORTS SYCTOM)	26 884	26 730	-120	-48	17 753	VEOLIA PROPRETÉ
NANTERRE (APPORTS SITRU)	11 834	11 817	-	-	8 459	VEOLIA PROPRETÉ
PARIS XV	15 394	15 651	-274	-	12 132	IHOL
ROMAINVILLE	50 774	50 525	-104	-287	40 701	URBASER
SEVRAN	19 141	19 043	50	-42	12 770	IHOL
CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS						
BUC (TRANSFERT)	61	61	56	-	0	NICOLLIN
LE BLANC-MESNIL	20 671	18 836	1 810	-454	12 796	PAPREC
LIMEIL	26 096	24 473	1 623	1 709	17 958	SUEZ
IVRY (TRANSFERT)	-94	-2	-100	-	0	DERICHEBOURG
NANTERRE (TRANSFERT)	8	10	-2	-	0	DERICHEBOURG
RAMBOUILLET	894	840	54	-42	526	SUEZ
RUNGIS	2 846	2 846	-	-	2 196	RIVED
SAINT-THIBAUT DES VIGNES	936	936	-	-	702	SIETREM
TOTAL	199 743	196 002	2 883	924	143 648	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

	en tonnes	TONNAGES SYCTOM 2018	REPRENEURS	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	44 449	UPM	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	Papier journal	90 % fluvial (péniche ou conteneurs) le reste en routier	
Emballages ménagers recyclables (EMR) carton brun +cartonnettes	53 401	SUEZ RV	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	Carton brun, papier pour ondulé	40 % de transport fluvial (péniche), le reste en routier	
GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	16 440	UDREP	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici 62	Carton ondulé ou plat	Routier	
EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	1 350	REVIPAC	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	Papier d'hygiène et domestique	Routier	
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PET	9 301	SUEZ RV	Majoritairement usine FPR Limay 78 et proche Europe	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (rPET) ou de fibres (textile)	Transport fluvial (péniches) après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay, le reste en routier	
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHP OU PP	3 039	PAPREC GROUP	Majoritairement usine Matière plastique de Bourgogne 71 Lunen et Osnabruck Allemagne Eschlikon Suisse	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant entrer ensuite dans la composition de produits divers en plastique (tuyaux d'assainissement, arrosoirs,...)	Routier	
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP OU PS	675	PAPREC GROUP	Majoritairement usine Matière plastique de Bourgogne 71 Lunen, Duisbourg, Bernburg et Osnabruck Allemagne			
FILMS ET HOUSES EN PEBD	1 386	SUEZ RV	Usine Machaon 51	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques et autres objets divers en plastique	Routier	
ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	454	REGEAL AFFIMET / SUEZ RV	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60 Usine Alunova Allemagne (pour le flux de petits aluminiums expérimentaux de Nanterre)	Alliages en aluminium	Routier	
ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS	2 869	GALOO	Usine GALOO à Halluin Belgique	Alliages en aluminium	Routier	
ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	2 963	ARCELOR MITTAL	Usine Arcelor à Dunkerque 59			
ACIER ISSU DES MÂCHEFERS	34 212	GALOO	Grosses ferrailles: repris par GALOO IDF à Bonneuil s/ Marne 94 Petites ferrailles: repris par GALOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	Produits en acier	Routier	

Déchèteries

DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
26 DÉCHÈTERIES MOBILES	1 908	882	SUEZ
GENNEVILLIERS	5 616	2 740	SUEZ
IVRY	176	120	SUEZ
IVRY DÉCHÈTERIE MOBILE	329	164	SUEZ
NANTERRE	6 957	3 276	SUEZ
MEUDON	5 282	2 962	SUEZ
ROMAINVILLE	6 558	2 884*	GENERIS
TOTAL	26 826	13 028	

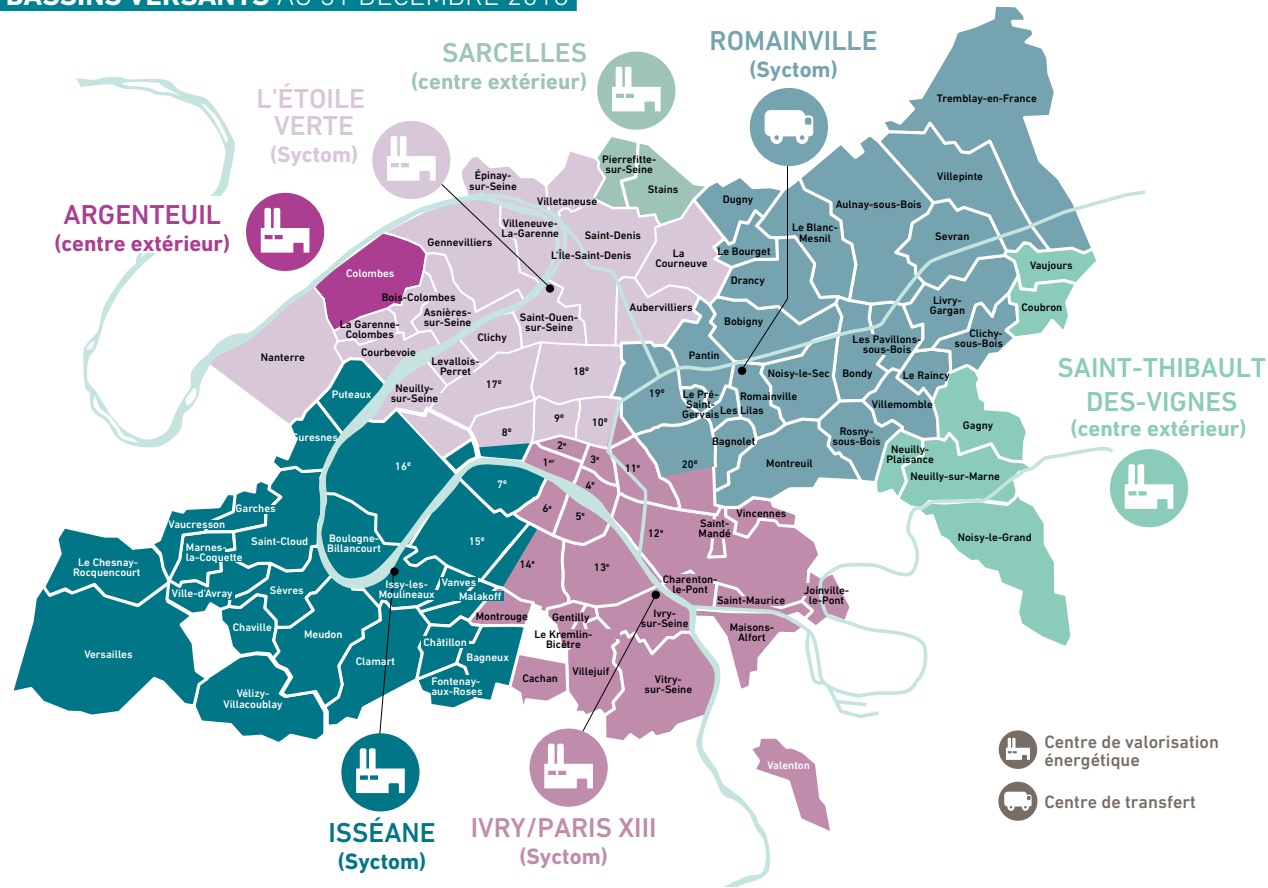
* Le tout-venant de la déchèterie à Romainville est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

Déchets alimentaires

SITES DE TRAITEMENT	SITES DE RÉCEPTION/ TRANSFERT	MODE DE TRAITEMENT	QUANTITÉS (T)
PROVENCY - 89	Villeneuve-St-Georges - 94	Méthanisation	343
GAILLON - 27	Villeneuve-St-Georges - 94	Méthanisation	705
CHÂTEAU-RENARD - 45	Villeneuve-St-Georges - 94	Méthanisation	795
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT - 62	Villeneuve-St-Georges - 94	Méthanisation	48
ÉTAMPES - 91	Saint-Denis - 93	Méthanisation	2 726
BLARINGHEM - 59	Limeil-Brevannes - 94	Méthanisation	56
VERT-LE-GRAND - 91	Vert-Le-Grand - 91	Compostage	286

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2018



Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom

	NATURE DES REJETS Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercurie	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng I-TEQ/m ³)
Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,5	0,1
IVRY / PARIS XIII									
février	3,1	1,2	0,14	22	51	0,005	0,0002	0,20	0,022
mai (Syctom)	2,1	1,1	0,01	25	63	0,001	0,002	0,07	0,010
septembre	3,8	0,7	0,01	20	72	0,010	0,061	0,08	0,013
octobre (Syctom)	4,4	0,4	0,02	41	55	0,002	0,0001	0,08	0,001
L'ÉTOILE VERTE									
mars	0,8	1,2	0,01	12	79	0,001	0,0007	0,09	0,002
avril (Syctom)	3,8	0,8	0,04	16	47	0,001	0,001	0,08	0,026
juillet	2,8	0,5	0,0007	5	45	0,004	0,0055	0,17	0,001
décembre (Syctom)	0,7	0,4	0,02	4	24	0,0004	0,00263	0,01	0,00001
ISSÉANE									
février	2,2	4,0	0,03	2,9	43	0,0001	0,0009	0,09	0,006
juin (Syctom)	0,6	3,8	0	2,4	35	0,0005	0,0009	0,04	0,002
juin	1,3	3,4	0	2,5	38	0	0	0,04	0,004
juillet	0,4	3,1	0,3	2,1	30	0,00004	0,001	0,04	0,008
octobre	0,5	6,1	0,01	2,5	34	0,0006	0,004	0,04	0,007
novembre (Syctom)	0,7	8,1	0	3,7	32	0,0001	0,002	0,01	0,002

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry / Paris XIII et à L'Étoile Verte. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2018

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION					EXPLOITANTS / CONTRACTANTS
		Vapeur vendue (EN MWH)	Électricité vendue (EN MWH)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	504 025	726 276	46 087	79 482	9 210	828	TSI
IVRY / PARIS XIII	686 788	1 010 489	56 335	114 886	15 136	1 151	IP13
L'ÉTOILE VERTE	489 986	971 555	2 070	83 540	9 865	890	DALKIA WASTENERGY
TOTAL CENTRES SYCTOM**	1 680 799	2 708 320	104 492	277 908	34 211	2 869	
ARGENTEUIL	25 442	1 468	6 427	6 360	390	-	AZUR
CARRIÈRES-SOUS-POISSY	3 939	8 841	1 280	751	34	6	SIDRU
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 072	3 487	979	1 924	197	11	SITRU
CRÉTEIL	1 678	868	557	292	13	6	SMITDUVM
MASSY	3 087	-	-	573	34	3	SIMACUR
OUARVILLE	2 692	-	-	431	-	-	SITREVA
RUNGIS	8 829	-	-	1 460	47	5	RIVED
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	29 652	-	10 433	5 405	184	41	SIETREM
SARCELLES	23 207	21 629	4 353	5 267	491	42	SIGIDURS
VAUX-LE-PENIL	539	-	246	99	6	-	SMITOM-LOMBRIC
VILLEJUST	6 577	7 193	1 569	1 229	58	7	SIOM
VILLERS-SAINT-PAUL	1 929	620	660	408	31	3	SMDO
TOTAL CENTRES EXTÉRIEURS*	122 643	44 106	26 504	24 200	1 485	124	
TOTAL	1 803 442	2 752 426	130 996	302 107	35 697	2 993	

* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.
** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

Déchets déversés dans les installations de stockage

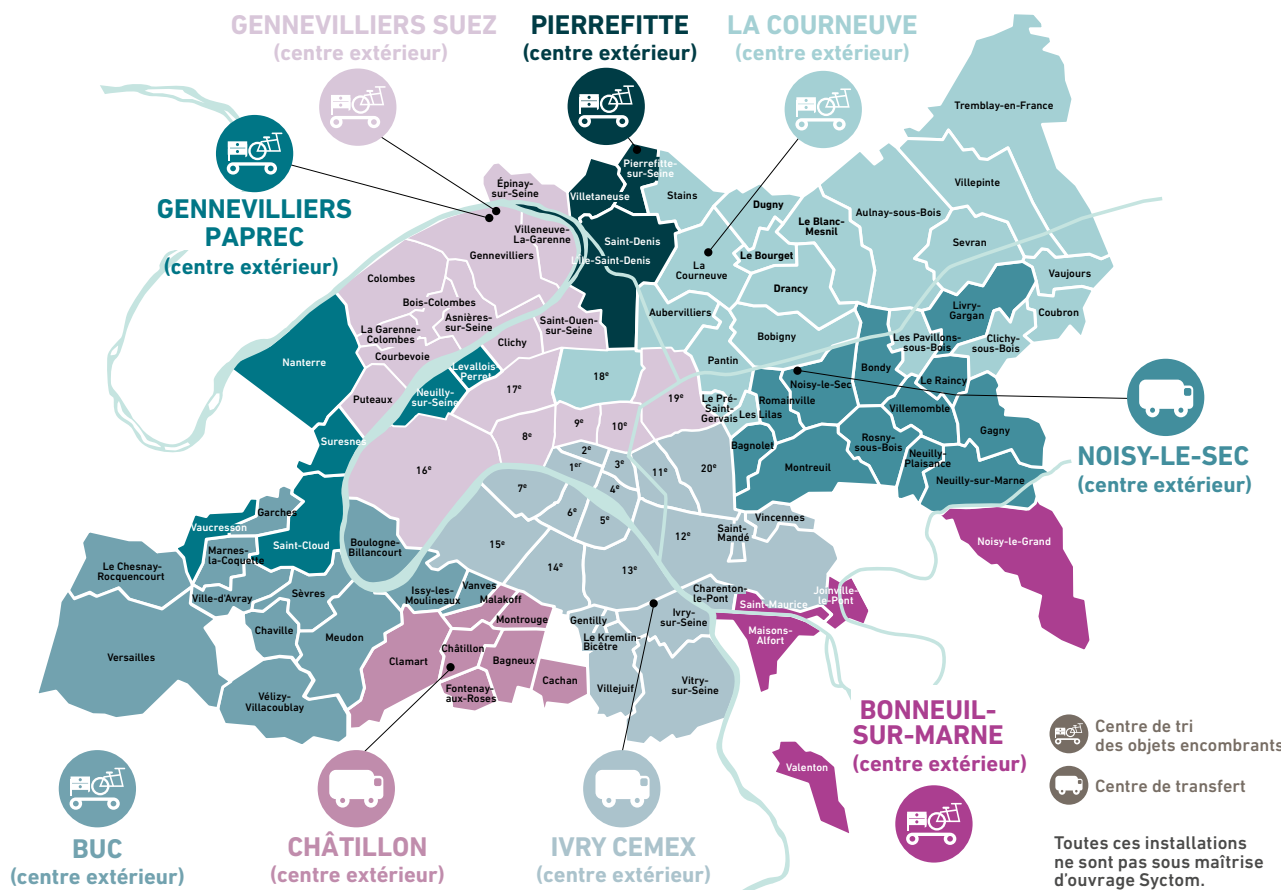
en tonnes

REFIOM PRODUITS PAR LES UIOM		DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDD		REFIOM: Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères ISDD: Installation de stockage de déchets dangereux ISDI: Installation de stockage de déchets inertes ISDND: Installation de stockage de déchets non dangereux
UIOM à Ivry / Paris XIII	17 205	BOUQUEVAL (CONTRAT SYCTOM)		
UIOM à Isséane	14 573	OM du centre de Romainville	30 474	
UIOM à L'Étoile Verte	10 253	OM des centres de secours	557	
TOTAL ISDD	42 031	OM UIOM L'Étoile Verte	1 337	
		TOTAL	32 368	
		CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)		
		OM issues des apports directs	32 420	
		OM du centre de Romainville	65 067	ISDND HORS CONTRAT SYCTOM
		OM UIOM Ivry	5 000	Refus de tri TV déchèteries
		OM de l'UVE Isséane	13 868	Refus de tri OE
		OM des centres de secours	2 640	Mise en ISDND des UIOM extérieurs
		Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran	1 947	TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)
		TOTAL	121 943	81 430
		CENTRE HORS CONTRAT SYCTOM		
		Gravats marchés OE chantier	0	
		Gravats marchés privés OE	5 046	TOTAL ISDND
		TOTAL ISDI	5 046	235 741
		TOTAL ISDND (contrat Syctom)	154 311	TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage
				283 441

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

ENCOMBRANTS

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2018



RÉPARTITION DES TONNAGES 2018



CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES VALORISÉS

EXPLOITANTS



TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES VALORISÉS

EXPLOITANTS

CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS	TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
BUC	10 106	9 461*	NICOLLIN	GENNEVILLIERS	27 976	27 442	PAPREC
CHÂTILLON	7 710		TAÏS	IVRY	13 833	12 064	CEMEX
GENNEVILLIERS (SUEZ)	30 678	16 880	SUEZ	TOTAL	41 809	39 506	
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 139	3 797	PAPREC				
LA COURNEUVE	47 309	25 455	PAPREC	TOTAL	226 973	140 288	
NOISY REVIVAL	40 513	25 171*	DRT				
PIERREFITTE	4 455		CDIF				
IVRY (CEMEX)	28 826	20 018*	CEMEX				
BONNEUIL	8 428		TAÏS				
TOTAL	185 164	100 782					

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites.



l'agence métropolitaine des déchets ménagers

35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00
www.sycatom-paris.fr